



**EXTRAIT**  
 du  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN et le 23 septembre à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la ville de DAX, convoqué le 17 septembre 2021, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 17 septembre 2021
Nombre de présents	29	
Nombre de pouvoirs	6	Date de l'affichage : 28 septembre 2021
Suffrages exprimés	35	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, Mme Géraldine MADOUNARI.

**ABSENTS ET EXCUSES :** M. Vincent MORA, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey VERGELY, M. Benoît LAMIABLE, Mme Fanny MESPLET, M. Bruno JANOT.

**POUVOIRS :**

M. Vincent MORA a donné pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON  
 M. Michel GUILLEMIN a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS  
 Mme Audrey VERGELY a donné pouvoir à M. Grégory RENDE  
 M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Martine ERIDIA  
 Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE  
 M. Bruno JANOT a donné pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Alexis ARRAS.

**OBJET : RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT, DE L'EAU THERMALE ET DES BOUES THERMALES , RAPPORT ANNUEL DE L'ARS 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1413-1, L.2224-5, L.5211-39 et D2224-3,

**VU** la délibération n° DEL86-2021 en date du 21 juillet 2021, relatif à l'approbation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, établi par le service public de l'eau du Grand Dax,

**VU** l'avis favorable rendu sur les rapports annuels par la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 22 septembre 2021,

**VU** les rapports annuels annexés à la présente délibération.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de présenter en conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de DAX et le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau thermale et des boues thermales.

**SUR PROPOSITION DE Mme DEDIEU Martine, Première Adjointe, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,**

**APPROUVE**

- le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de DAX,
- le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau thermale et des boues thermales,
- le rapport annuel de l'ARS, pour l'exercice 2020,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »



# RAPPORT ANNUEL

## SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

### EXERCICE 2020

SERVICE PUBLIC DE L'EAU  
AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX

6 Allée du Bois de Boulogne,  
40100 Dax  
Tél : 05 58 90 97 97

[eau.grand-dax.fr](http://eau.grand-dax.fr)



Accusé de réception en préfecture  
040-214000897-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

Service public de l'eau  
du GRAND DAX

## PRÉAMBULE

Conformément aux prescriptions du ministère de l'Écologie et du Développement durable, le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public doit répondre à plusieurs attentes :

“ Le Président présente au conseil municipal un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. ”

(art. L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- à destination des usagers :

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté en mairie.

- pour plus de transparence :

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Depuis 2003, le rapport annuel est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (art. L. 1413-1 du CGCT) constituée à l'initiative de Monsieur Le Président.

Cette présentation à la CCSPL permet de prendre en compte les attentes des usagers et d'améliorer la lisibilité de ce rapport.

- pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur :

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT, l'arrêté du 02 mai 2007 ainsi que l'arrêté du 02 décembre 2013 fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport et qui peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos sur la localisation des ressources et le cycle de l'eau au niveau de la collectivité par exemple. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux seront actualisés.

D'après les prescriptions de l'arrêté du 02 mai 2007, et en accord avec la stratégie nationale du développement durable actualisée le 13 novembre 2006, le rapport sera réalisé en examinant trois axes :

- 1.** La qualité du service à l'utilisateur,
- 2.** La gestion financière et patrimoniale,
- 3.** Les performances environnementales du service.

## **1-PRESENTATION DE LA REGIE DES EAUX DE DAX**

- 1.1 L'alimentation en eau potable de la ville de Dax
- 1.2 La collecte et le traitement des eaux usées de la ville de Dax
- 1.3 La régie des eaux et de l'assainissement
  - 1.3.1 Gestion des branchements particuliers
  - 1.3.2 Descriptif des abonnés de la ville de Dax
  - 1.3.3 Services à l'utilisateur
- 1.4 Le prix de l'eau

## **2-LE SERVICE D'EAU POTABLE**

- 2.1 Qualité du service à l'utilisateur
  - 2.1.1 Détails des volumes vendus et de leurs utilisations
  - 2.1.2 Contrôle et qualité de l'eau distribuée
- 2.2 Gestion financière et patrimoniale
  - 2.2.1 Gestion des outils de production en eau potable
  - 2.2.2 Gestion du réseau de distribution
  - 2.2.3 Gestion financière du service
- 2.3 Performances environnementales
  - 2.3.1 Gestion du réseau
  - 2.3.2 Gestion de la ressource

## **3-LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

- 3.1 Qualité du service à l'utilisateur
  - 3.1.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eau usée
  - 3.1.2 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
  - 3.1.3 Rejets industriels
- 3.2 Gestion financière et patrimoniale
  - 3.2.1 Gestion du réseau d'assainissement
  - 3.2.2 Gestion de la station d'épuration de Seyresse
  - 3.2.2 Gestion de la station d'épuration de Dax
  - 3.2.3 Gestion financière du service
- 3.3 Performances environnementales

## **4-LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

- 4.1 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif
- 4.2 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

## **Synthèse des indicateurs techniques et financiers obligatoires**

# 1- PRESENTATION DE LA REGIE DES EAUX DE LA CAGD

## 1.1 L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE DAX ET SEYRESSE

La régie des eaux de la communauté d'agglomération du Grand Dax exerce la compétence Eau Potable en régie directe sur les communes de Dax et Seyresse, de la production jusqu'à la facturation à l'utilisateur.

La collectivité dispose d'un patrimoine souterrain riche et diversifié qui lui permet de puiser dans ses ressources naturelles à proximité. Si pendant des siècles les dacquois et seyressois s'alimentaient en eau potable par des eaux superficielles comme celle de l'Adour, les préoccupations d'hygiène publique ont conduit la collectivité à puiser dans les ressources profondes pour assurer une eau potable de qualité. Ainsi, le sous-sol dispose de différentes nappes alimentant la collectivité en eau :

- La nappe d'accompagnement de l'Adour, où se situe une partie du champ captant de Saubagnacq, à l'Ouest de la ville de Dax,
- Les nappes du Miocène,
- La nappe de l'Oligocène.

Les eaux sont puisées dans les ressources naturelles puis stockées dans les trois réservoirs de la régie des eaux :



- Le château d'eau de Saubagnacq (1 000 m<sup>3</sup>), à l'Ouest de la ville.
- Le château d'eau de l'Hippodrome (1 500 m<sup>3</sup>), route de Castets, à 6 km au Nord de DAX.
- Le réservoir semi-enterré de l'observatoire (2 500 m<sup>3</sup>), au Sud-Est de DAX.

Bien qu'issues de ressources naturelles de qualité, ces eaux peuvent être amenées à être traitées afin de répondre aux exigences de potabilité. Lorsque cela est nécessaire, les eaux sont déferrées afin d'assurer un confort de consommation à l'utilisateur (ressource de l'Hippodrome). Elles sont ensuite désinfectées et distribuées aux 15 000 abonnés (pour environ 40 000 habitants) desservis par 148 km de réseaux. Conformément aux exigences

réglementaires, le système de distribution des villes de Dax et Seyresse ne contient pas de canalisation ou de branchement en plomb.

## 1.2 LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA RÉGIE DES EAUX DU GRAND DAX

Depuis la seconde moitié du XIXe siècle, la ville de DAX collecte les eaux usées de ses habitants.



Ce réseau, mesurant aujourd'hui 203 km, collecte les eaux pluviales et les eaux usées domestiques qui sont transférées vers la station d'épuration (via un collecteur général équipé de postes de pompage, en point blanc sur la carte).

Les eaux issues du réseau d'assainissement sont donc transférées vers la station d'épuration de la ville de DAX située à Saubagnacq, dans le quartier Talamon, à proximité de l'Adour, au sud-ouest de la ville.

Mise en service en 2005, cette usine répond à l'ensemble des exigences de la réglementation et permet de proposer des prestations extérieures comme la réception et le traitement des matières de vidange et des produits de curage des réseaux.

Les eaux usées de Seyresse sont orientées vers la station d'épuration de la commune, avec rejet au Luy. Cet ouvrage, vieillissant, sera bientôt remplacé par un poste de refoulement et raccordement au système d'assainissement de Dax (travaux en cours en 2021).

## 1.3 LA RÉGIE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

La régie des eaux et de l'assainissement est composée de 73 agents exerçant leurs compétences dans les domaines suivants :

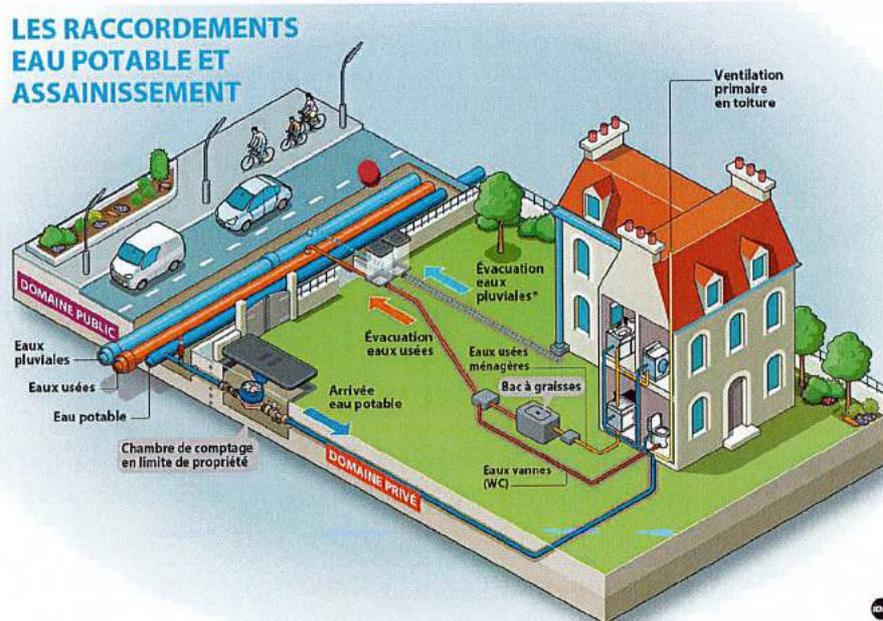
- Eau potable : protection et exploitation des ressources naturelles, production et distribution d'eau potable.
- Assainissement : collecte, transfert, traitement des eaux usées et gestion de l'assainissement non collectif.

Dans le cadre du partage de certains métiers et savoir-faire, d'autres activités sont intégrées au sein du service public de l'eau du Grand Dax :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, et conformément aux exigences de la loi NOTRE, les compétences Assainissement et Eau Potable ont été transférées à la communauté d'agglomération du Grand Dax. Les rapports annuels sont donc produits et édités par cette collectivité pour l'exercice 2020.

### 1.3.1. GESTION DES BRANCHEMENTS PARTICULIERS

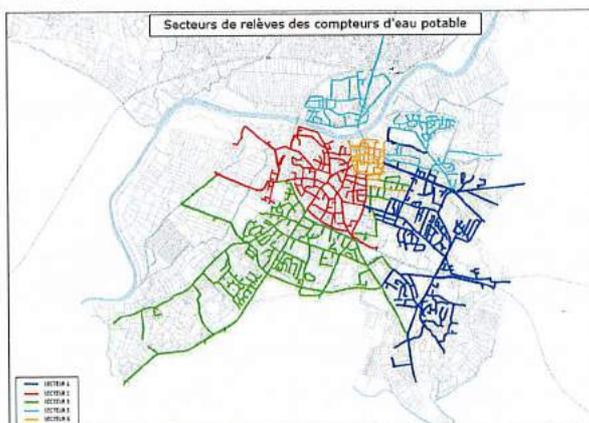
Les branchements sont constitués pour les parties publiques du réseau reliant les canalisations aux installations privatives des abonnés. La plaquette « Votre maison est-elle bien raccordée au réseau ? », disponible sur le site internet de la régie des eaux, permet de rappeler le contexte réglementaire des branchements d'eau potable et d'assainissement.



### EAU POTABLE

Pour l'eau potable, le compteur délimite, en principe, la partie publique de la partie privée. La ville de Dax est propriétaire des compteurs. Leur protection et leur entretien courant relèvent de la responsabilité de l'abonné. La part fixe du prix de l'eau potable (abonnement) correspond, en partie, aux charges fixes d'exploitation du réseau et intègre la location du compteur.

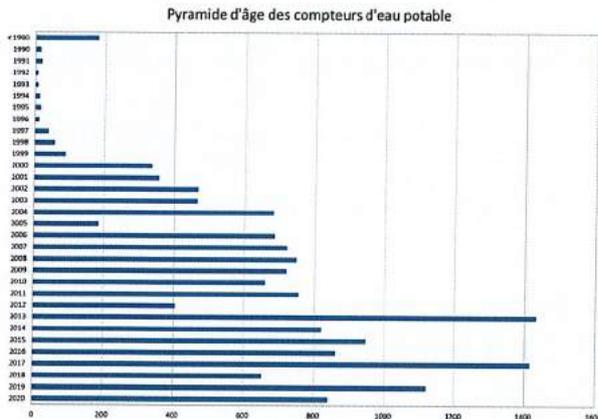
La régie des eaux de la CAGD effectue la relève des compteurs :



- tous les 6 mois pour les usagers domestiques,
- tous les 2 mois pour les consommateurs industriels ou assimilés.

En 2017, les services de la régie des eaux ont travaillé à la refonte totale des tournées de relèves pour améliorer l'efficacité des rotations et rendre plus lisible le lien entre les releveurs et les usagers. Le territoire se divise ainsi en 5 secteurs de relèves pour les usagers domestiques.

Ce travail a également permis de remettre à niveau les données patrimoniales sur le parc des 15 000 compteurs d'eau potable, pour aboutir à la pyramide d'âge suivante (répartition par millésime) :



L'arrêté du 06 mars 2007 orientant les exploitants d'eau potable vers un renouvellement obligatoire des compteurs individuels tous les 15 ans, la régie des eaux doit donc renouveler, en moyenne, environ 1000 compteurs chaque année. A ce jour 82 % du parc est conforme.

En 2020, la prise en charge du parc des compteurs de Seyresse (457 compteurs, dont 30 % renouvelés dès 2020) a été un enjeu important. Il s'agit en effet de pouvoir harmoniser les méthodes de comptage et intégrer la commune aux tournées. En 2020, 840 compteurs ont été changés.

## ASSAINISSEMENT

Pour l'assainissement, la boîte de branchement délimite la partie publique de la partie privée. Sur le même principe que les installations d'eau potable, le Grand Dax est propriétaire de la partie publique des branchements dont elle assure l'entretien. La part fixe du prix de l'assainissement correspond en partie aux charges d'exploitation du réseau.

### 1.3.2 DESCRIPTIF DES ABONNÉS DE LA REGIE DU GRAND DAX

Données abonnés	Valeurs
Nombre d'abonnés	15 000
Nombre d'habitants	21 762
Nombre d'habitants/abonnement	1,45

Ces chiffres restent relativement stables d'une année sur l'autre.

S'il est admis qu'en France, la consommation moyenne d'un ménage se situe aux alentours de 120m<sup>3</sup>/an, la consommation annuelle sur DAX est aux environs de 80 m<sup>3</sup>/an, soit nettement en dessous de la moyenne nationale.

### 1.3.3 SERVICES À L'USAGER

Le service des eaux propose un éventail de services à l'utilisateur :

<b>Ouverture d'un nouveau branchement</b>	Ouverture d'un nouveau branchement, sous 4 semaines, si création du branchement. Sous 6 jours, si branchement existant. (Délais respectés à 100 %)	
<b>Accueil et Facturation</b>	Adresse : 6, allée du Bois de Boulogne – 40100 DAX Téléphone : 05.58.90.97.97 Mail : <a href="mailto:contact-eau@grand-dax.fr">contact-eau@grand-dax.fr</a>	
<b>Information sur la qualité de l'eau</b>	Affichée en vitrine au siège de la régie des eaux. Également disponible sur demande Envoyée aux abonnés avec leur facture d'eau.	
<b>Alerte à la surconsommation</b>	Le service des eaux informe les usagers, par courrier, de toute éventuelle consommation jugée anormale au regard des consommations précédentes.	
<b>Difficulté de paiement</b>	Elaboration d'un échéancier de paiement. Mise en relation avec les partenaires sociaux. La régie des eaux participe financièrement au Fonds Départemental de Solidarité et tient à disposition des usagers toutes les informations nécessaires.	
<b>Mensualisation</b>	Depuis 2013, il est possible de mensualiser les paiements des factures d'eau en faisant la demande auprès des services de la régie.	
<b>Informations sur les coupures d'eau</b>	La régie des eaux informe les usagers d'une éventuelle coupure d'eau dans les meilleurs délais lorsque les conditions le permettent. Il arrive qu'en fonction de l'urgence, les interruptions de services ne permettent pas de bénéficier d'une information préalable. Taux des interventions non programmées en 2020 : 0,7 (9 interventions)	
<b>Réclamations</b>	<b>Eau Potable</b> <b>1,90%</b>	<b>Assainissement</b> <b>0,5%</b>

## 1.4 PRIX DE L'EAU

Dans le cadre du transfert des compétences Eau et Assainissement au Grand Dax, le Conseil d'Agglomération a souhaité, pour les communes en régie directe (Dax et Seyresse), définir une politique tarifaire lisible, homogène et équitable pour l'ensemble des usagers concernés.

Ainsi, si une tranche gratuite est maintenue pour les très faibles volumes (de 0 à 20 m<sup>3</sup>), le prix unitaire du mètre cube reste constant quelle que soit la consommation des usagers. Afin de ne pas impacter les gros consommateurs (établissements thermaux, industriels, etc...), il est proposé d'afficher un tarif plus faible au-delà de 5000 m<sup>3</sup>.

		Régie de DAX 2019 (Tarification progressive de 2014)		Régie CAGD 2020 et 2021	
		Eau Potable	Assainissement	Eau Potable	Assainissement
<b>Abonnement annuel</b>		37,41	84,17	35	84
<b>Prix unitaire du m<sup>3</sup></b>	De 0 à 20m <sup>3</sup>	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	De 21 à 30 m <sup>3</sup>	Gratuit	Gratuit	0,95	1,4
	De 31 à 60 m <sup>3</sup>	0,678	1,498		
	De 61 à 120 m <sup>3</sup>	1,056	2,258		
	De 121 à 500 m <sup>3</sup>	0,926	1,534		
	De 501 à 1000 m <sup>3</sup>	0,839	1,472		
	De 1001 à 1500 m <sup>3</sup>	0,694	1,456	0,70	
	De 1501 à 5000 m <sup>3</sup>	0,694	1,456		
	> 5000 m <sup>3</sup>	0,692	1,436		
<b>Prix €TTC/m<sup>3</sup> (pour 120 m<sup>3</sup>)</b>		<b>1,53</b>	<b>2,70</b>	<b>1,60</b>	<b>2,35</b>
		<b>4,23</b>		<b>3,95</b>	

En 2019, le tarif sur Seyresse était de 4,04 €TTC/m<sup>3</sup>. La proposition du Grand Dax permet donc aux usagers de la commune de bénéficier d'une réduction de sa facture d'eau de l'ordre de 3%.

En complément de sa tarification, un accompagnement social est proposé auprès des personnes en difficulté : lien avec le Centre d'Action Sociale, Fonds de Solidarité Logement (Département des Landes), etc...

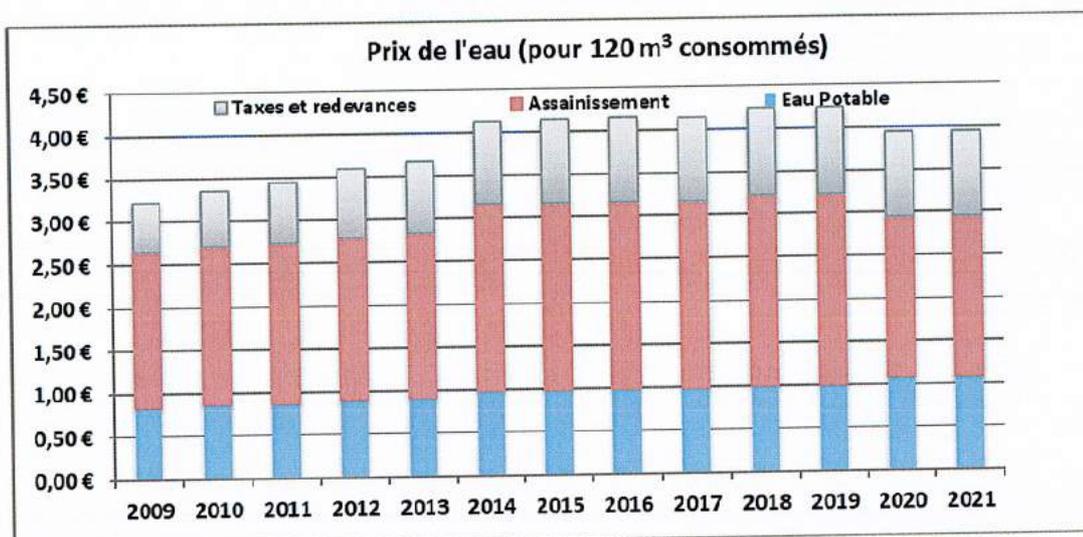
En 2021, la régie des eaux du Grand Dax décide de maintenir tous ses tarifs, sans aucune augmentation par rapport à l'année 2020. **Ils restent les plus compétitifs sur le territoire du Grand Dax.**

L'indicateur obligatoire définit le prix de l'eau pour un volume de 120 m<sup>3</sup> afin de lisser les effets des parts fixes (abonnement) et variable (prix au mètre cube) et pouvoir comparer les tarifs des collectivités sur un même territoire.

		2019	2020	2021	
<b>Eau Potable</b>	Prix unitaire du m <sup>3</sup>	0,698 €	0,792 €	0,792 €	
	Abonnement Annuel (Diamètre 15 mm)	37,320 €	35,000 €	35,000 €	
	Prix unitaire Hors Taxes et Redevances (en €/m <sup>3</sup> )	1,01 €	1,08 €	1,08 €	
	Redevances	Prélèvement de la ressource en eau	0,113 €	0,113 €	0,113 €
		Lutte contre la pollution	0,330 €	0,330 €	0,330 €
	TVA	TVA (5,5 %)	0,08 €	0,08 €	0,08 €
	TOTAL Taxes et redevances (en €/m <sup>3</sup> )		0,52 €	0,53 €	0,53 €
	Prix unitaire T.T.C (en €/m <sup>3</sup> )		1,53 €	1,61 €	1,61 €
<b>Assainissement</b>	Prix unitaire du m <sup>3</sup>	1,504 €	1,167 €	1,167 €	
	Abonnement Annuel	83,960 €	84,000 €	84,000 €	
	Prix unitaire Hors Taxes et Redevances (en €/m <sup>3</sup> )	2,20 €	1,87 €	1,87 €	
	Redevance	Modernisation des réseaux de collecte	0,250 €	0,250 €	0,250 €
	TVA	TVA (7% à partir de 2012, 10% à partir de 2014)	0,25 €	0,21 €	0,21 €
	TOTAL Taxes et redevances (en €/m <sup>3</sup> )		0,50 €	0,46 €	0,46 €
	Prix unitaire T.T.C (en €/m <sup>3</sup> )		2,70 €	2,33 €	2,33 €
	<b>TOTAL FACTURE D'EAU Ville de DAX</b>	Prix unitaire H.T. (en €/m <sup>3</sup> )	3,21 €	2,95 €	2,95 €
Taxes et redevances		1,02 €	0,99 €	0,99 €	
Prix unitaire T.T.C (en €/m <sup>3</sup> )		4,23 €	3,94 €	3,94 €	

En 2020, le changement du mode de calcul (fin de la tarification progressive), provoque une baisse du tarif de 7%, avec un tarif à 3,94 € TTC/m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>.

En 2021, les tarifs sont maintenus, et sont les plus bas observés depuis 2013.



## 2 - LE SERVICE D'EAU POTABLE

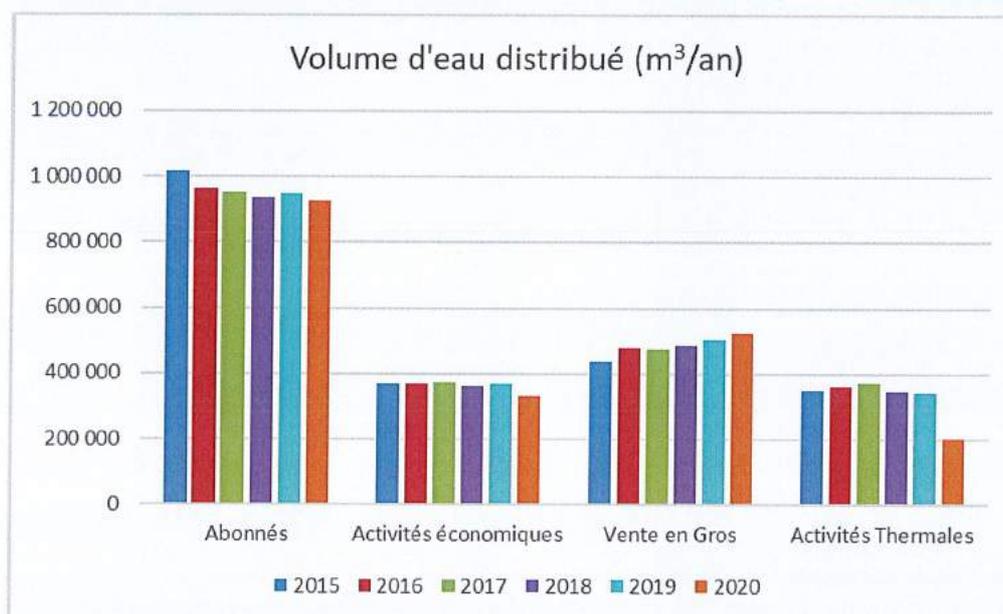
En 2020, la fusion des régies de Dax et Seyresse n'a qu'un impact très limité sur le service d'eau potable. Historiquement, la commune de Seyresse est en effet connectée au réseau d'eau potable de Dax. Les enjeux sur les indicateurs de service (qualité de l'eau, production) restent donc dans la continuité de ceux présentés jusqu'ici.

### 2.1 QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER

#### 2.1.1 DÉTAILS DES VOLUMES VENDUS ET DE LEURS UTILISATIONS

En 2020, le service des eaux de la CAGD a vendu 2 096 422 m<sup>3</sup> d'eau, ainsi répartis :

Volumes vendus ...	Valeurs (m <sup>3</sup> )	Variation annuelle*
<b>Abonnés domestiques</b>	925 681	- 2%
<b>Activités économiques</b>	332 201	- 10 %
<b>Export</b>	524 249	+ 4 %
<b>Vente aux collectivités extérieures</b>		
<b>Ville de Dax (arrosage, etc...)</b>	109 117	- 2 %
<b>Etablissements thermaux</b>	205 174	- 40 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 096 422</b>	<b>- 7,7 %</b>

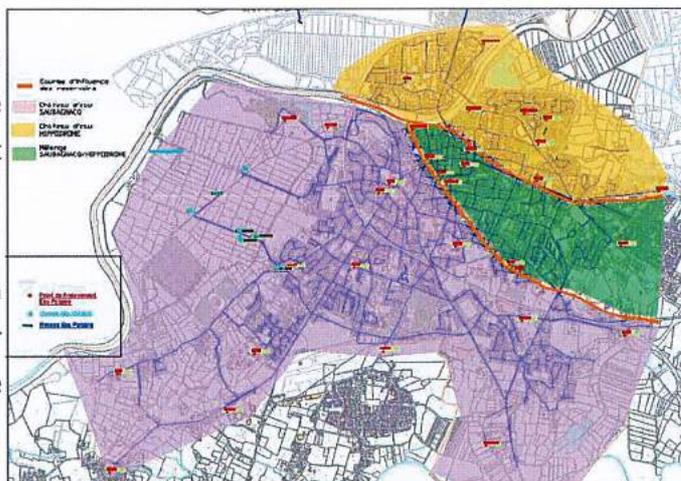


En 2020, le confinement a nettement impacté les consommations d'eau potable, avec des diminutions majeures observées sur les activités économiques (-10%) et sur les activités thermales (-40%). On observe ainsi une baisse générale de -7,7%, compensée par la légère hausse (+4%) des exportations vers les collectivités extérieures (confinement).

## 2.1.2 CONTRÔLE ET QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

L'eau potable distribuée par le Service Public de l'Eau du Grand-Dax provient de deux champs captants. Compte tenu des caractéristiques hydrauliques du réseau, ces eaux d'origines différentes ne se mélangent que très peu lors de la distribution. On note plutôt un front de partage des zones d'influence de l'Hippodrome et de Saubagnacq, qui se situe en centre-ville et :

- Une eau de minéralisation moyenne en provenance de l'Hippodrome, qui alimente plutôt les quartiers Nord et Est de Dax
- Une eau de minéralisation moyennement accentuée pour l'eau de Saubagnacq qui alimente plutôt les quartiers Ouest et Sud.



Le tableau ci-dessous reprend les principales caractéristiques des eaux issues des deux sites de production en 2020 :

Paramètres	Hippodrome	Saubagnacq
Température en °C	16,6	17,9
PH	7,80	7,70
Conductivité à 25 °C	260	324
Chlore total mg/L	0,54	0,32
Chlore libre mg/L	0,37	0,26
Turbidité NTU	<0,5	<0,5
Bicarbonates mg/L	140	162
TAC °F	11,4	13,3
TH ° F	10,5	14,1
Calcium mg/L	37,3	50,4
Chlorures mg/L	14,0	15,7
Magnésium mg/L	2,8	3,9
Potassium mg/L	1,7	1,9
Sodium mg/L	11,8	11,8
Sulfates mg/L	0,6	8,3
Ammonium mg/L	0,18	0,02
Nitrates mg/L	< 0,5	2,4
Nitrites mg/L	0,016	< 0,01

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

En 2020, comme les années précédentes, l'Agence Régionale de Santé a exercé en application de la réglementation, le contrôle des eaux produites et distribuées sur Dax. Elle a fait procéder par le Laboratoire des Pyrénées et des Landes à :

- 25 contrôles sur l'eau issue du champ captant de l'Hippodrome : 1 forage (F2H), 5 départs de distribution et 19 points sur le réseau,

- 38 contrôles sur l'eau issue du champ captant de Saubagnacq : 1 forage (F5S), 12 départs de distribution et 25 points sur le réseau.

Le bilan annuel de l'ARS ne tient pas compte des analyses faites sur les ouvrages de production. Seuls les résultats aux départs de la distribution et sur le réseau font l'objet de commentaires. Ils sont exprimés dans le tableau suivant pour l'année 2020 :

<b>Bactériologie HIPPODROME</b>			
<b>Production</b>		<b>Réseau</b>	
Nombre de prélèvements	Conformité	Nombre de prélèvements	Conformité
5	100 %	19	100 %

<b>Bactériologie SAUBAGNACQ</b>			
<b>Production</b>		<b>Réseau</b>	
Nombre de prélèvements	Conformité	Nombre de prélèvements	Conformité
12	100 %	25	100 %

Sur le plan bactériologique, l'année 2020 est dans la continuité des années précédentes avec un taux de conformité de 100 % sur l'ensemble du réseau.

<b>Physico-chimie HIPPODROME</b>					
<b>Production</b>			<b>Réseau</b>		
Nombre de prélèvements	Dépassements des références de qualité	Dépassements des limites de qualité	Nombre de prélèvements	Dépassements des références de qualité	Dépassements des limites de qualité
5	0	0	19	0	0

<b>Physico-chimie SAUBAGNACQ</b>					
<b>Production</b>			<b>Réseau</b>		
Nombre de prélèvements	Dépassements des références de qualité	Dépassements des limites de qualité	Nombre de prélèvements	Dépassements des références de qualité	Dépassements des limites de qualité
12	0	0	25	0	0

Sur le plan physico-chimique, il est noté une amélioration des eaux distribuées. En effet, il est rappelé qu'une partie des eaux du champ captant de Saubagnacq est issue d'horizons peu profonds vulnérables aux pollutions de surface. Ainsi, il peut être retrouvé dans ces nappes superficielles des traces de pesticides et notamment de certains herbicides (famille des chloroacétamides) depuis qu'ils sont recherchés.

En mélangeant dans le château d'eau de Saubagnacq, des eaux d'aquifères superficiels et profonds, le Service Public de l'Eau du Grand-Dax peut mettre en distribution des eaux dont la teneur en pesticide est inférieure à 0,1 µg/L, qui est la valeur maximale autorisée.

Dans ces conditions et alors qu'une seule anomalie a été observée en février 2019, aucune non-conformité en ESA Métolachlore n'a été révélée en 2020.

En complément du contrôle sanitaire exercé par l'administration, l'exploitant doit une surveillance sanitaire de sa distribution d'eau. Dans ce contexte, le Service Public de l'Eau du Grand-Dax fait intervenir son laboratoire interne pour contrôler la qualité de l'eau produite et distribuée. Des seuils d'alerte quelquefois très bas ont été mis en place au sein du DT/11/039-EP afin de prévenir les éventuels écarts de qualité.

Ainsi, le laboratoire a réalisé en 2020 au niveau de l'autocontrôle bactériologique :

- 73 analyses sur l'eau produite par les forages avec un taux de conformité avant traitement de 88%.
- 162 analyses sur l'eau en sortie Réservoirs de distribution avec un taux de conformité après traitement de 97%.
- 304 analyses sur l'eau distribuée sur 26 points contrôlés répartis sur l'ensemble du réseau de Dax et Seyresse avec un taux de conformité de 93.4%.
- 126 analyses aux points d'entrée des 4 communes périphériques alimentées (Narrosse, Yzosse, Tercis et Oeyreluy) avec un taux de conformité de 87.3%.

On peut noter un taux global de conformité de 91.6% aux seuils d'alerte retenus dans le DT/11/039-EP pour les eaux distribuées. Il faut remarquer que les seuils d'alerte sont relativement stricts. Les principales non-conformités sont essentiellement liées à des valeurs élevées en flore totale à 22 et 36°C ; si l'on ne tient pas compte de ces 2 paramètres dans le calcul, le taux de conformité monte à 97.7%.

Au niveau des résultats physico-chimiques, les valeurs de pH, conductivité sont conformes aux seuils d'alerte. En ce qui concerne le paramètre Turbidité, seules 3 valeurs supérieures à 2 NTU ont été retrouvées au niveau du boulevard Yves du Manoir suite à une casse de conduite sur la route de Montfort.

---

#### *SUIVI DE LA CONCENTRATION EN MÉTOLACHLORE*

En 2014, des analyses relevaient la présence du pesticide métolachlore sur deux forages de l'unité de distribution de Saubagnacq depuis 2014 : P3S et F6S.

Suivi de près, aucune anomalie n'a été observée en 2020.  
Le tableau ci-après reprend les valeurs en Métalochlore ESA, couplées avec la valeur de conductivité correspondantes, au départ de la distribution de Saubagnacq :

	14 janv	13 fev	5 mars	22 avril	18 mai	9 juin	15 juil	13 aout	22 sept	13 oct	19 nov	03/12
<b>Metalochlore ESA en µg/L</b>	< <b>0.05</b>	<b>0.028</b>	< <b>0.02</b>	< <b>0.02</b>	< <b>0.02</b>							
<b>Conductivité en µS/cm</b>	283	298	309	325	325	326	345	341	330	337	332	334

### Les valeurs sont largement inférieures à la limite de 0.1µg/L.

Il est rappelé par l'ARS que cette situation ne présente pas de risque pour la santé des usagers au regard de la valeur limite de consommation définie en 2014 par l'ANSES (Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), établie à 510 µg/l pour le métalochlore ESA.

#### 2.2.1 GESTION DES OUTILS DE PRODUCTION EN EAU POTABLE

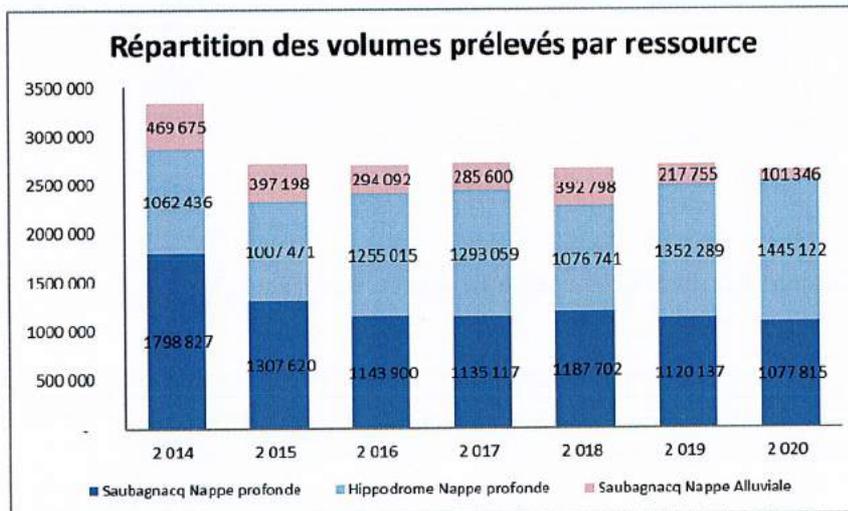
La gestion optimisée de la ressource en eau et des outils de production est une notion indispensable pour maîtriser les pertes d'eau et les coûts issus de la production.

Trois ressources principales sont interconnectées via trois réservoirs sur le système d'alimentation en eau potable de la ville de DAX. La répartition des volumes produits en 2020, par site de production, est présentée ci-dessous :

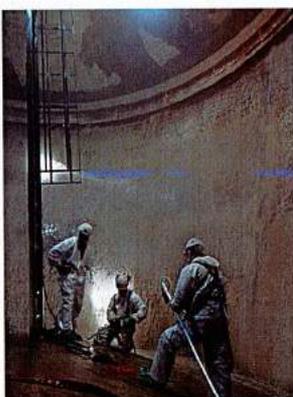
Unité de Distribution	Forage	Ressource Naturelle	Volume prélevé en 2020 (m <sup>3</sup> )	Répartition des volumes produits
Saubagnacq	F2S	oligocène	503 240	+ 18 %
	F3S	oligocène	0	Arrêt
	P3S	60 % Alluviale + 40 % miocène	168 910	- 53 %
	F5S	Oligocène	507 878	+ 7 %
	F6S	miocène	0	Arrêt
	<b>Total Forage Saubagnacq</b>			<b>1 179 161</b>
Hippodrome	F1H	oligocène	309 927	+ 11 %
	F2H	miocène	348 057	+ 0 %
	F3H	oligocène	332 717	+ 14 %
	F4H	oligocène	454 421	+ 5 %
	<b>TOTAL Forage Hippodrome</b>			<b>1 445 122</b>

Le volume total produit est de 2 624 283 m<sup>3</sup>, soit une baisse de 2 % des volumes prélevés, à mettre en parallèle avec la baisse de 7,7 % des volumes distribués.

Suite à l'identification de pesticides (Métolachlore) sur les forages de la nappe alluviale de Saubagnacq en 2014 (P3S et F6S), les équilibres entre les ressources ont évolué pour solliciter à minima cette nappe du plio-quadernaire et distribuer une eau de qualité, conforme à la réglementation (cf. paragraphe Qualité de l'eau). Depuis 2015, la part Alluvial a diminué de 78%, pour concentrer l'effort sur la nappe profonde de l'hippodrome (+36%).



Les agents en charge de l'exploitation de ces unités opérationnelles ont assuré les différents niveaux d'entretien :



- Lavage et désinfection de l'intérieur des réservoirs en décembre 2020. Cette opération habituellement menée en début de saison thermique (mars) a été reportée en raison du confinement.

- Renouvellement des installations : entretien et renouvellement des installations électro-mécaniques (pompes, moteurs, équipements de traitement).

- Entretien et renouvellement des installations hydrauliques et des appareils spécifiques de branchement.



- Inspection des forages.

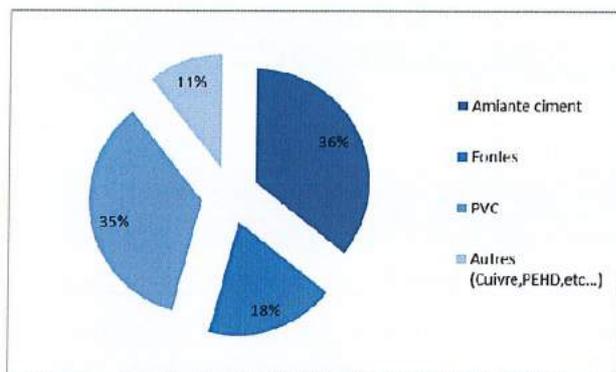
- Gestion de la télégestion pour les mesures à distance.

- Autocontrôles et analyses physico-chimiques et microbiologiques.

## 2.2.2 GESTION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

### DESCRIPTION ET TAUX DE CONNAISSANCE

Le réseau de distribution d'eau potable de la ville de Dax comporte 144 km de canalisations, et environ 7 km pour la commune de Seyresse (inventaire en cours).



Quatre principaux types de canalisations sont utilisés sur les réseaux pour assurer la distribution en eau potable : Amiante Ciment, Fonte, PVC et divers (Cuivre, Bioroc, PEHD, etc...).

Il se compose :

- d'un réseau primaire (canalisations de gros diamètre de 150 mm à 400 mm), qui conduit l'eau depuis les réservoirs vers les principaux quartiers de la ville et permet d'assurer la défense contre l'incendie,
- d'un réseau secondaire (conduites de petit diamètre), qui quadrille les rues de la ville afin d'acheminer l'eau vers chaque immeuble.

A ce jour, les informations topographiques complètes du réseau sont relevées sur fond cadastral, et saisies sur le SIG (Système d'Information Géographique) du Grand Dax.

D'après les prescriptions de l'arrêté du 02 mai 2007 réactualisées par l'arrêté du 02 décembre 2013, le taux de connaissance du réseau est de 116/ 120 (cf. tableau présenté ci-après).

Etape définie par l'arrêté du 02 décembre 2013	Note	Observations
Plan (Localisations + ouvrages)	10/10	SIG
Mise à jour des plans	5/5	En continu
<b>sous-total 1</b>	<b>15/15</b>	<b>15 points minimum pour poursuivre</b>
Inventaire réseau (linéaire, matériau, diamètre, catégorie)	15/15	100% du réseau recensé
Inventaire période de pose	11/15	60% des périodes de pose disponibles
<b>sous -total 2</b>	<b>41/45</b>	<b>&gt; 40 points minimum pour poursuivre</b>
Localisation ouvrages annexes (vannes, hydrants,...)	10/10	SIG

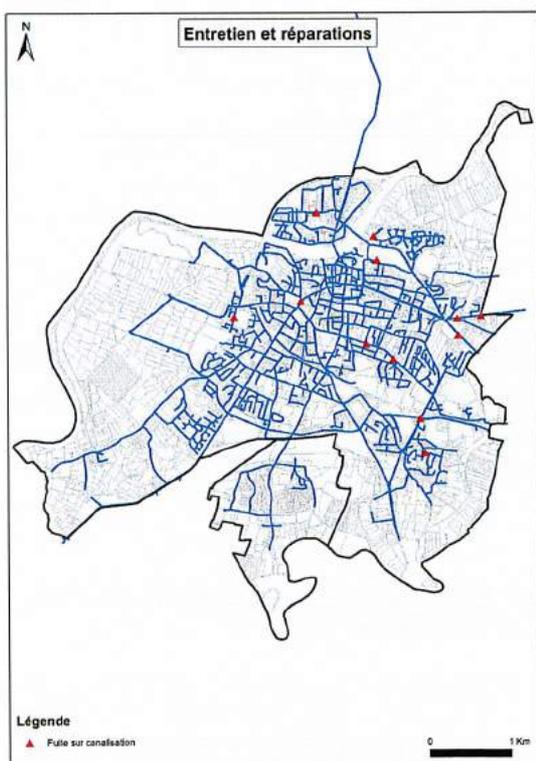
Inventaire Pompes et équipements électromécaniques	10/10	Disponible sur GMAO
Localisation des branchements	10/10	SIG
Carnet métrologique (avec date de pose de compteur)	10/10	Référencement sur $\Omega$ (logiciel de facturation)
Document répertoriant les recherches en pertes d'eau, date et réparations	10/10	En continu
Document répertoriant les réparations purges et renouvellement	10/10	<a href="#">Cf. Page suivante</a>
Programme pluriannuel de renouvellement du réseau 3 ans minimum	10/10	
Modélisation hydraulique permettant d'apprécier le temps de séjour	5/5	Schéma Directeur validé en 2019.
<b>TOTAL</b>	<b>116</b>	<b>/120</b>

L'indicateur ci-dessus met en avant une très bonne connaissance du réseau d'eau potable pouvant cependant être améliorée par la mise à jour continue des informations (via le SIG).

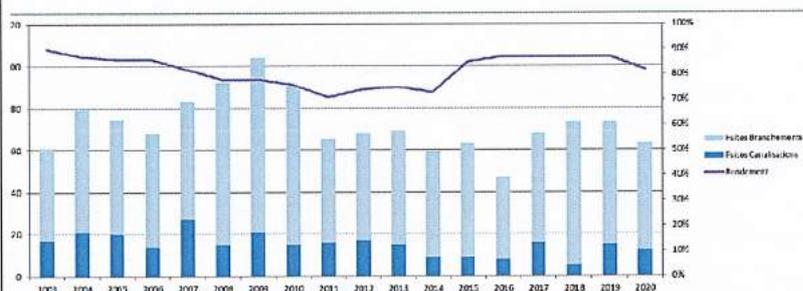
Pour optimiser cet indicateur, le Schéma Directeur d'Eau Potable a permis d'élaborer une modélisation hydraulique du réseau en 2019. Celle-ci a mis en avant des temps de séjour de courts à très courts, assurant ainsi une bonne qualité de l'eau distribuée sans nécessiter de poser des postes de chloration intermédiaire.

La prise en compte du réseau de Seyresse n'augmente le linéaire total que de 4% et n'impacte pas cet indicateur.

#### ENTRETIEN ET RÉPARATIONS



La cartographie ne permet pas de mettre en avant des zones plus particulièrement sensibles aux fuites que d'autres.



Après une diminution de 2011 à 2016, le nombre de fuites a augmenté pendant 3 ans, au-delà des 75 fuites/an. En 2020, un nouveau niveau bas est constaté, avec moins de fuites sur branchements (49), mais un nombre de fuites majeures sur canalisation toujours stable (12). Cette baisse des fuites sur

branchement s'explique en partie par la diminution des travaux sur la commune de Dax en 2020.

#### RENOUVELLEMENT ET EXTENSION

En 2020, le service des eaux a effectué 6 opérations de renouvellement ou d'extension du réseau :

Rue	Longueur du réseau renouvelé (en mètres linéaires)	Diamètre (DN en mm)	Matériau Posé
<b>Rue F. MAUVOISIN</b>	164	110	Fonte Blutop
<b>Rue Joseph CORAN</b>	135	110	Fonte Blutop
<b>Rue d'Aspremont</b>	30	110	Fonte Blutop
	430	125	Fonte Blutop
	50	150	Fonte Blutop
<b>Route de Montfort</b>	750	150	Fonte Blutop
	15	100	Fonte Blutop
<b>TOTAL 2020</b>	<b>1 574 ml</b>		

Les données sur les travaux concernant les réseaux peuvent également être résumées dans le tableau suivant :

Données réseau	Valeurs
Longueur Totale du réseau	<b>143 km</b>
Renouvellement du réseau	1 574 ml
Renouvellement du réseau 2020	1,1 %
<b>Renouvellement du réseau sur 5 ans</b>	<b>1,3 %</b>

Conformément à l'arrêté du 02 mai 2007, le taux de renouvellement du réseau est calculé sur les 5 dernières années et s'élève à 1,3 %, soit une durée de vie moyenne théorique des canalisations d'environ 77 ans.

## 2.2.3 GESTION FINANCIÈRE DU SERVICE EAU POTABLE

### PARAMÈTRES FINANCIERS

Les indicateurs financiers généraux sont donnés dans le tableau suivant pour l'activité Eau Potable :

2020	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture de l'exercice N (Résultat N + Résultat de l'exercice N-1)
Fonctionnement	3 037 511,51€	3 955 452,37€	917 940,86 €
Investissement	1 244 866,73€	220 314,05€	-1 024 552,68 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 282 378.24 €</b>	<b>4 175 766.42 €</b>	<b>-106 611,82 €</b>

Il est à noter que les résultats positifs sont réinvestis de façon exclusive dans les activités du budget Eau Potable de la régie des eaux.

### TAUX D'IMPAYÉS ET VERSEMENT AU FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ

Les règlements des factures d'eau sont effectués à la Régie des Eaux pendant une période de 3 mois. Passé ce délai, les comptes sont transférés à la Trésorerie de l'Agglomération pour poursuivre les recouvrements. Pour les personnes en difficulté, le service public de l'eau du Grand-Dax alimente le Fond Départemental de Solidarité à hauteur de 5 000 €.

		2017	2018	2019	2020 <sup>(1)</sup>
Impayés	Taux	3,32 %	3,48 %	3,64 %	3,64 %
	Montant	92 910 €	96 635 €	105 743 €	101 776 €
Versement au fonds départemental de solidarité		5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €

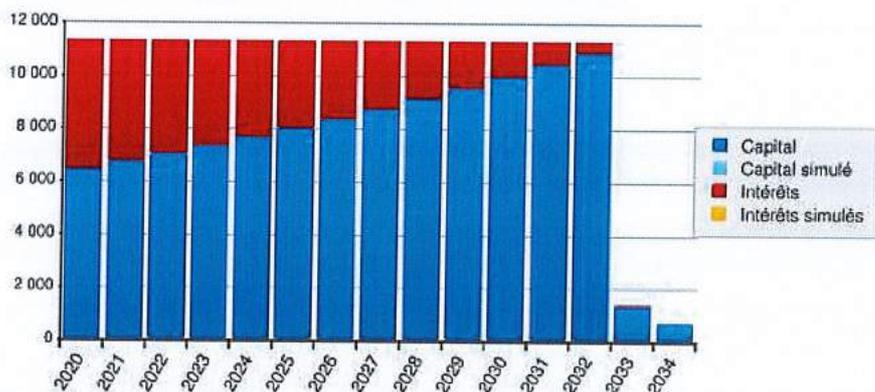
(1) le taux d'impayés 2020 est calculé à partir des factures émises entre le 01/01/19 et le 31/12/19 (données fournies par le service clientèle). Le montant des impayés au 31/12/20 pris en compte dans le calcul ci-dessus est extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2019" (auquel on déduit les frais divers et les rattachements de 2018) et de l'extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2020" (on sélectionne uniquement les rattachements de 2019).

## EXTINCTION DE LA DETTE

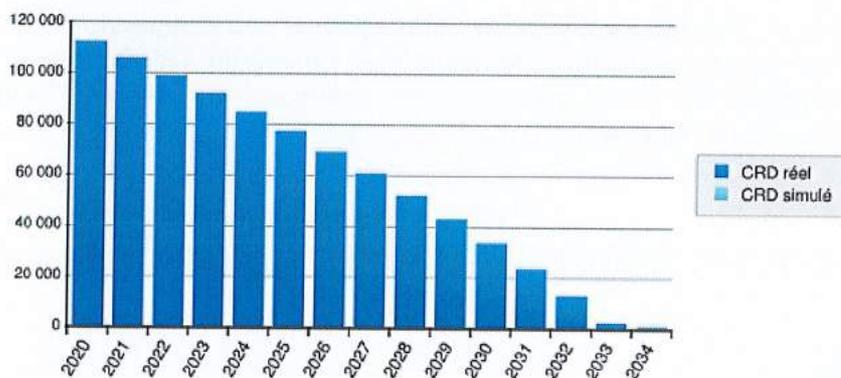
Avant 2020, le budget annexe de l'eau potable n'était pas grevé par l'endettement.

Depuis le 01/01/2020 (date du transfert des compétences à la CAGD), le budget eau potable CAGD a intégré 2 emprunts réalisés par la commune de SEYRESSE)

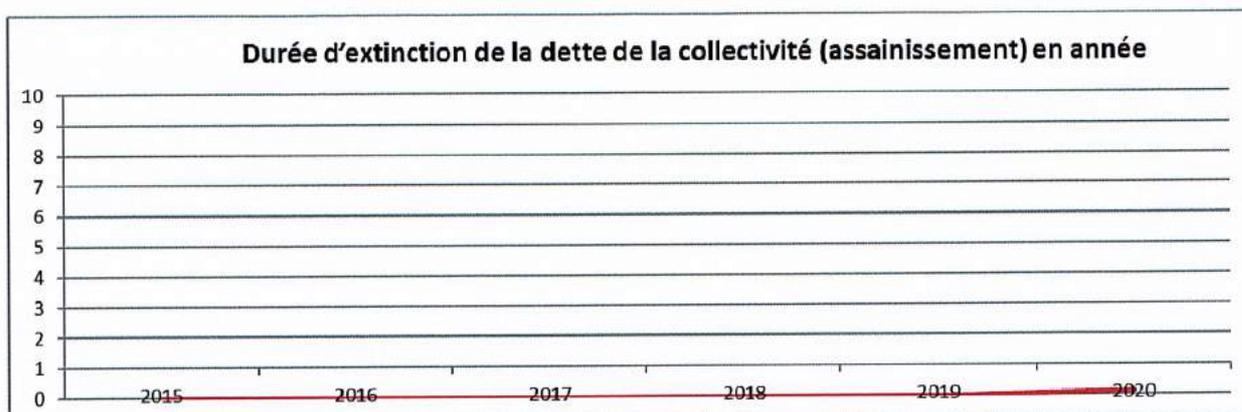
### Flux de remboursement



### Évolution du capital restant dû



En 2020, la durée d'extinction de la dette est de 0.12 année.



## 2.3 PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

### 2.3.1 GESTION DU RÉSEAU

#### RENDEMENT DU RÉSEAU

Le rendement du réseau permet de connaître la qualité de la distribution et déceler les problèmes de fuite ou de comptage. Il est calculé ainsi :

Rendement Réseau = (Volume Consommé) / (Volume Produit), avec :

- « Volume consommé » : volumes vendus + volumes estimés non comptés, incluant les prélèvements de voirie, les essais incendie, les purges de réseau, les consommations des gens du voyage, les consommations de chantier, la propreté urbaine, consommation propre du service, etc.
- « Volume Produit » : volume en sortie des unités de traitement, ajusté par la différence entre les imports et les exports liés aux interconnexions avec les autres collectivités.



Si la réparation de la fuite du Boulevard Carnot (février 2015) a largement contribué à l'amélioration de la performance du système de distribution, il est important de noter que d'autres actions correctives sont engagées depuis 2012 : mise en place de loggers, contrôle des purges et vidanges, contrôle vannes, recherche visuelle, remplacement compteur et individualisation des comptages, etc...

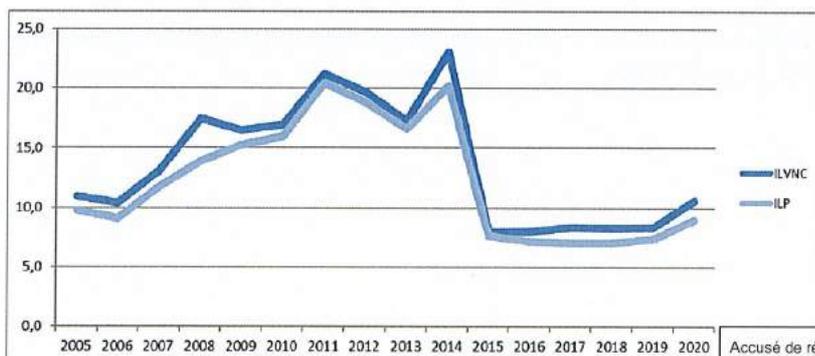
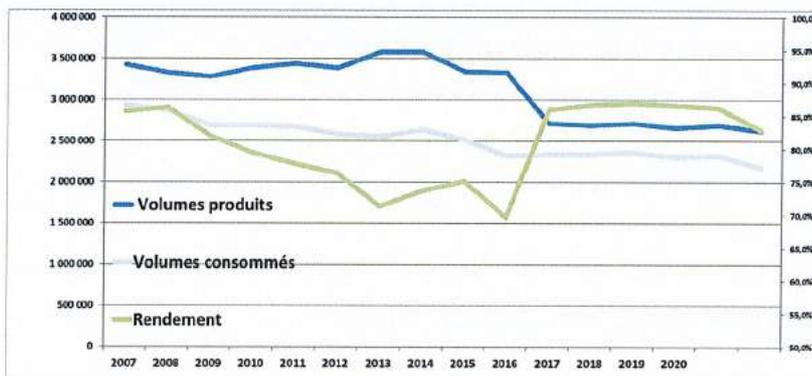
La fuite de Carnot fonctionnant comme une soupape jusqu'en février 2015, les résultats des interventions du service n'ont pas été visibles pour autant.

Ainsi, l'année 2015 a permis de récolter le fruit de l'ensemble du travail effectué en améliorant le rendement du réseau général de plus de 15%, permettant de retrouver le niveau maximal jamais affiché depuis la mise en place de la télégestion généralisée. En 2019, ce bon fonctionnement est confirmé, avec un rendement annuel maintenu à 87 %.

En 2020, on observe une baisse de rendement de 4% alors que le nombre de fuites n'a pas augmenté, que les retours d'exploitation n'ont pas remonté de défauts particuliers, et que le volume produit reste plutôt stable (-2%). Cette diminution peut s'expliquer par le comptage du volume consommé, issu d'une estimation mensuelle à partir des relevés semestriels. Ce découpage automatique, qui permet d'évaluer les volumes relevés par les 15 000 compteurs entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre, a peut-être été impacté par le changement d'habitude lié au confinement. En 2021, le service portera une attention particulière à la performance du réseau, afin de contrôler son bon fonctionnement.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rendement	74 %	75 %	70 %	85 %	87 %	87 %	87 %	87 %	<b>83 %</b>
ILVNC (Indice linéaire des Volumes non consommés)	20,3	17,8	23,8	8,1	8,2	8,4	8,3	8,4	<b>10,6</b>
ILP (indice linéaire de Perte)	19,4	17,1	20,8	7,8	7,4	7,1	7,1	7,4	<b>9,0</b>

Dans la continuité des résultats observés sur le rendement du réseau, les ILS (indices linéaires) progressent eux aussi de façon spectaculaire, en se stabilisant à des valeurs équivalentes à celles observées en 2005. Comme pour le réseau, une légère augmentation est observée en 2020. Le service reste attentif pour l'année 2021.



Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

### 2.3.2 GESTION DE LA RESSOURCE

Les points de production (puits, forages, ...) doivent faire l'objet d'une protection afin d'éviter l'intrusion dans la ressource de pollutions et contaminations, diffuses ou accidentelles. Il s'agit le plus souvent de périmètres de protection limitant voire interdisant certaines activités à proximité des captages. Un indicateur, établi par l'arrêté du 2 mai 2007, permet d'évaluer l'avancement de la protection de la ressource. Il est repris dans le tableau suivant :

Nom Forage	Commune	N° Banque Sous-sol	Arrêté DUP	Indice Protection	Débit nominal en m <sup>3</sup> /j	Indice Pondéré	
<b>F2S</b>	<b>Dax</b>	09771X0030	14/01/1991	<b>80 %</b>	994	795	
<b>F3S</b>		09771X0091	14/01/1991	<b>80 %</b>	1 021	817	
<b>F5S</b>		09771X0160	23/02/2000	<b>80 %</b>	2 428	1 942	
<b>F6S</b>		09771X0191			<b>80%</b>	600	240
				11/06/2019			
<b>P3S</b>		097711X0007		<b>80 %</b>	1 410	564	
<b>F1H</b>	<b>Saint-Paul-lès-Dax</b>	09505X0006	21/09/1990	<b>80 %</b>	504	403	
<b>F2H</b>		0905X0010	21/09/1990	<b>80 %</b>	608	486	
<b>F3H</b>		0905X0012	21/09/1990	<b>80 %</b>	772	618	
<b>F4H</b>		09505X0018	21/09/1990	<b>80 %</b>	884	707	
TOTAL					9 221	6 573	
<b>INDICE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE TOTAL</b>					<b>80 %</b>		

Pour la ressource captée par F6S et P3S, la procédure s'est achevée courant 2019 avec l'arrêté préfectoral du 11 juin 2019.

# 3- LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En 2020, la fusion des régies de Dax et Seyresse regroupe au sein de la CAGD les équipements des communes de façon transitoire. En effet, la station d'épuration de Seyresse, vieillissante, sera remplacée en 2021/2022 par un poste de refoulement raccordé au système d'assainissement de Dax. En l'absence de données antérieures à 2020 (SDA en 2016) et au vu de projets à venir, le présent rapport s'oriente sur le système d'assainissement de Dax. Il est important de noter néanmoins que la station d'épuration de Seyresse, reprise par la régie de la CAGD, a été déclarée conforme en rejet pour les années 2020 et 2021. Ce bon résultat ne remet pas en cause le projet de suppression.

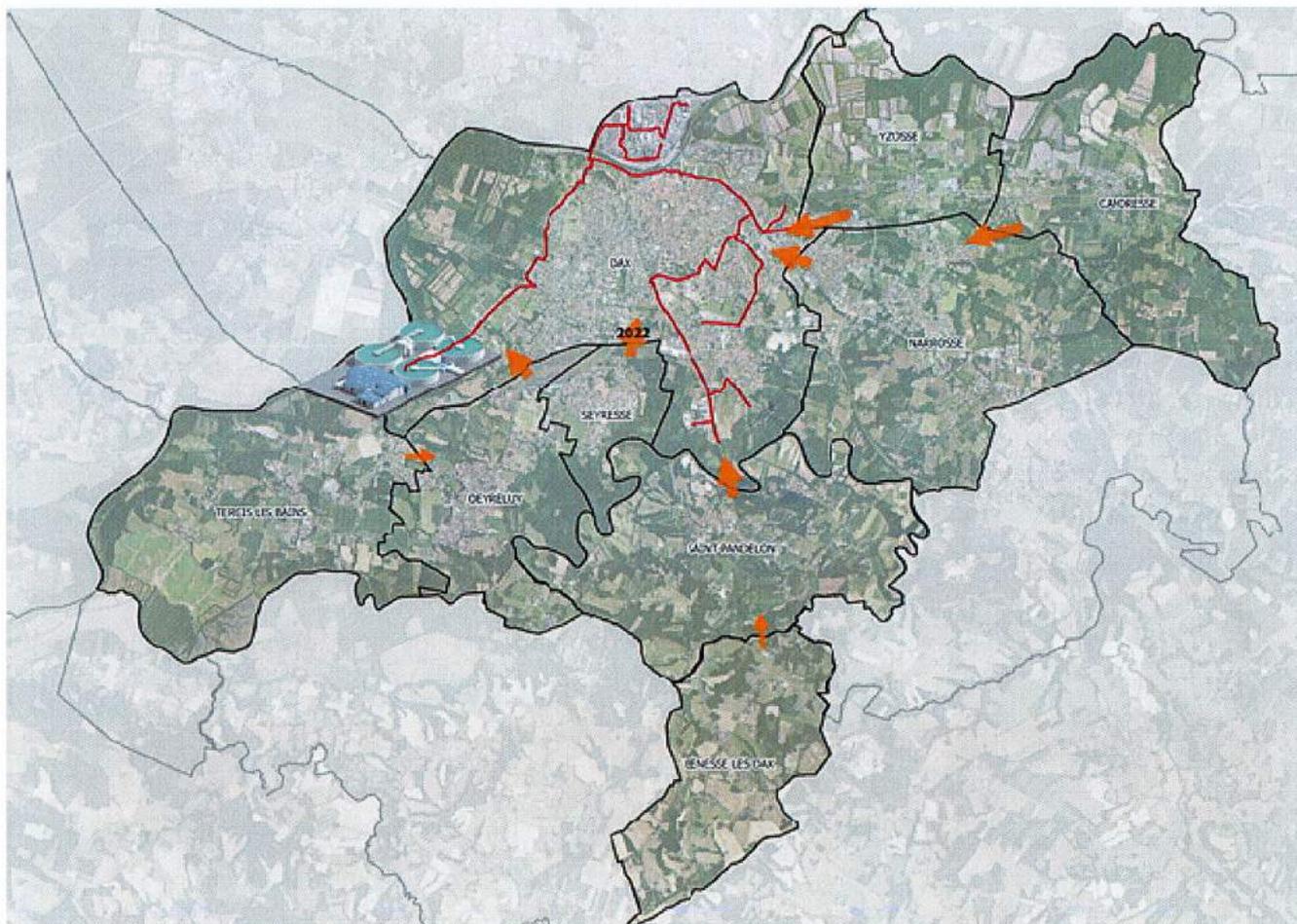
## 3.1 QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER

### 3.1.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE D'EAUX USÉES

Sur le territoire de Dax et Seyresse, en 2020, 16 000 abonnements sont recensés au service d'assainissement (incluant tous les entrants et sortants de l'année).

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Population totale de la zone collectée
DAX et SEYRESSE	21 762 + 12 000 saisonniers
SAINT-PAUL-LES-DAX	
NARROSSE	3093
CANDRESSE	825
YZOSSE	433
SAINT-PANDELON	815
BENESSE-LES-DAX	534
OYERELUY	1780
TERCIS-LES-BAINS (Lot. De l'Aiguille)	
<b>Total</b>	<b>41 182</b>

En 2020, la totalité des habitations présentes dans le zonage d'assainissement collectif du Plan Local d'Urbanisme a la possibilité de se raccorder au réseau EU pour la commune de DAX. Ce zonage sera prochainement actualisé pour la commune de Seyresse en vue du projet de raccordement. **Taux de desserte par des réseaux de collecte EU = 100 %**



### 3.1.2 TAUX DE DÉBORDEMENT DANS LES LOCAUX DES USAGERS

Le réseau d'assainissement est un réseau gravitaire où le débit des effluents suit la pente naturelle du réseau. En cas de forte pluie ou d'obstruction intempestive, il peut arriver que les eaux collectées mettent en charge le réseau, puis remontent jusqu'au prochain exutoire qui peut s'avérer être dans une installation privative.

En décembre 2020, de très fortes pluies (645mm en 4 semaines) couplées aux crues de l'Adour ont entraîné des débordements sur le réseau, relevant d'une situation exceptionnelle.

Pour autant, sur l'année 2020, en situation plus classique, seuls trois dossiers ont fait l'objet de débordement chez les usagers. **Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est donc de 0,21.**

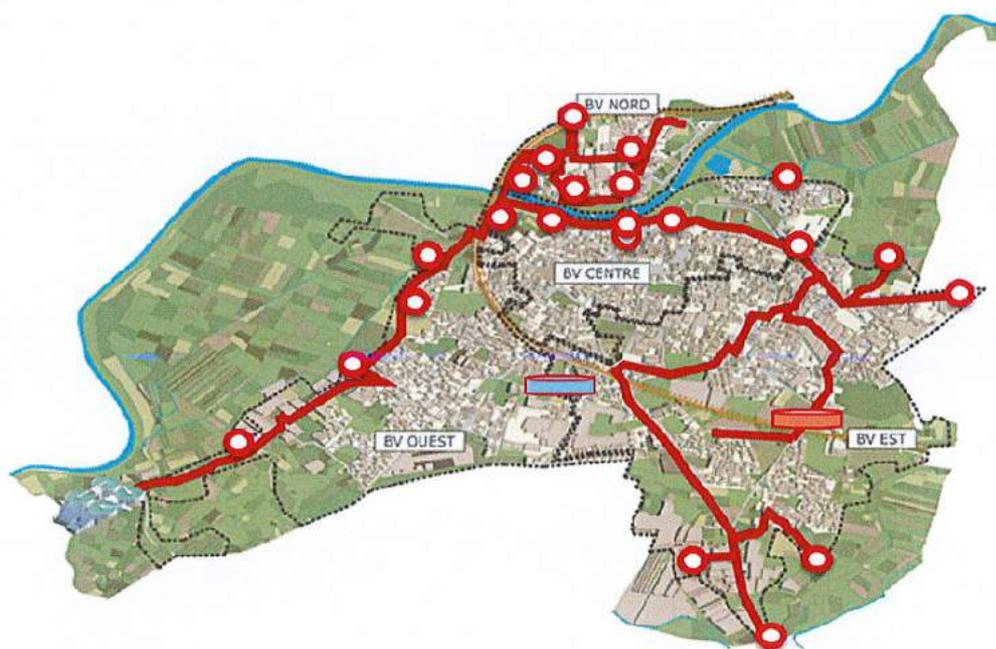
## 3.2 GESTION FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE

### 3.2.1 GESTION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement de Dax et Seyresse est composé de 216 km de conduites récoltant les eaux usées domestiques et les eaux pluviales en réseau séparatif ou unitaire :

Type de réseau	Linéaire Dax (km)	Linéaire Seyresse (km)
Réseau séparatif d'eaux usées	15	4
Réseau pseudo-séparatif d'eaux usées	25	
Réseau séparatif d'eaux pluviales	47	5,8
Réseau unitaire (eaux usées + eaux pluviales)	116	3,5

Les informations topographiques complètes du réseau d'assainissement sont saisies sur le SIG (Système d'Information Géographique) du service.



L'amont du réseau principal de collecte d'assainissement est situé au Sud-Est de la ville, puis celui-ci remonte jusqu'au centre-ville en bordant l'Adour, et redescend enfin vers le Sud-Ouest en longeant les Barthes de Saubagnacq pour arriver sur la station d'épuration.

Ce réseau est équipé de 23 postes de refoulement (points blancs sur le dessin ci-dessus) permettant d'assurer les écoulements vers la station d'épuration.

D'après les prescriptions de l'arrêté du 02 mai 2007 modifié par l'arrêté du 02 décembre 2013, le taux de connaissance du réseau est ainsi défini :

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

<b>Etape définie par l'arrêté du 02 décembre 2013</b>	<b>Note</b>	<b>Observations</b>
Plan (Localisations + ouvrages annexes)	10/10	SIG
Mise à jour des plans	5/5	En continu
<b>sous-total 1</b>	<b>15/15</b>	<b>15 points pour poursuivre</b>
Inventaire réseau (linéaire, matériau, diamètre)	15/15	SIG
Inventaire date de pose	13/15	80 % renseignés
<b>sous -total 2</b>	<b>43/45</b>	<b>&gt; 40 points pour poursuivre</b>
Altimétrie canalisations (pour 50 % du réseau minimum)	13/15	85 % disponibles (SIG et plans)
Localisation et description des ouvrages annexes (PR,DO,...)	10/10	SIG
Inventaire et mises à jour des équipements électromécaniques	10/10	
Localisation et nombre de branchements	10/10	SIG
Localisation interventions (curage, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	10/10	
Programme pluriannuel d'enquête, ITV, auscultation du réseau	10/10	
Programme pluriannuel de renouvellement du réseau	10/10	Fonction des autres intervenants VRD
<b>TOTAL</b>	<b>116/120</b>	<b>&lt; 40 points minimum (sous-total 2)</b>

Grâce à un travail d'inventaire sur le patrimoine existant et au Schéma Directeur d'Assainissement, le service a pu identifier les périodes de poses de canalisation pour 85% du parc. Cette information permet de faire progresser l'indicateur ci-dessus à 116/120. A noter l'approfondissement nécessaire pour l'intégration du réseau de Seyresse (+6% du linéaire), à harmoniser une fois celui-ci connecté au système d'assainissement de Dax.

## ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CURATIF

	2016	2017	2018	2019	2020	
<b>Enquêtes de raccordement</b>	233	269	477	549	<b>583</b>	
<b>Curatif</b>	Nombre d'affouillements	13	8	38	<b>86</b>	
	Nombre de débordement chez les usagers	0	1	2	<b>3</b>	
	Nombre de points noirs	2,5	2,5	2,5	2,5	<b>2,5</b>
<b>Prév</b>	Nb d'avaloirs entretenus	300	459	CAGD	CAGD	<b>CAGD</b>
	Linéaire du réseau curé (ml)	11 995	8 612	2 360	5 613	<b>4 404</b>

Hors événement exceptionnel en 2020, le nombre de points de réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage (pour 100 km de réseau) est de 2,5. Ce nombre est constant depuis 2012.

La forte augmentation de sollicitation pour affouillement (de 33 à 86) est liée à la prise en charge du réseau pluvial à l'échelle du territoire de la CAGD par la régie intercommunautaire. Il reste stable sur Dax (31 en 2020) et Seyresse (3). Il met néanmoins en avant la forte augmentation de la charge de travail des équipes opérationnelles, justifiant la baisse relative du curage préventif (-21%).

Les enquêtes de raccordement liées aux ventes immobilières augmentent également malgré le confinement. En moyenne mensuelle, le nombre d'enquêtes augmente de 25%. Le service effectue ainsi 56 enquêtes/mois, contre 21 enquêtes/mois en 2016.

## RENOUVELLEMENT ET EXTENSION

En 2020, le service Assainissement a effectué 5 opérations de travaux neufs sur les réseaux d'assainissement :

Adresse	Longueur du réseau renouvelé (ml)
<b>Parc des Baignots (EP)</b>	118
<b>Rue Brémontier (EP)</b>	102
<b>Parc des Arènes (EU)</b>	40 (rénovation)
<b>TOTAL 2020 (EU)</b>	<b>40 ml</b>
<b>TOTAL 2020 (EP)</b>	<b>220 ml</b>

Données réseau	Valeurs
Longueur Totale du réseau EU	<b>156 km</b>
Renouvellement du réseau EU	40 ml
Renouvellement du réseau 2020	0,03 %
<b>Renouvellement du réseau sur 5 ans</b>	<b>0,72 %</b>

Conformément à l'arrêté du 02 mai 2007, le taux de renouvellement du réseau est calculé sur les 5 dernières années et s'élève à 0,70%, soit une durée de vie moyenne théorique des canalisations d'environ 138 ans.

Le faible taux de renouvellement de l'année 2020 est lié à la préparation du programme de Travaux du Schéma Directeur d'assainissement, avec plus de 14 millions €HT de dépenses prévues entre 2021 et 2027. L'année 2020, centrée sur le curatif, a donc été une année de transition pour mieux définir le programme pluriannuel et prendre en compte la programmation des investissements sur le pluvial.

### 3.2.2 GESTION DE LA STATION D'ÉPURATION DE SEYRESSE

#### CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Descriptif	
Date de mise en eau	1976
Type	Boues activées
Milieu récepteur	LUY
Dimensionnement	
Débit journalier	270 m <sup>3</sup> /jour
Débit de pointe	90 kg DBO5/jour
Équivalent-habitant en traitement pollution	1 800

#### CONTEXTE

Un Schéma Directeur d'Assainissement établi en 2016 sur la commune de Seyresse retient une augmentation de 760 habitants à l'horizon 2040, soit une population de 1640 habitants. En scénario de nappe haute, la station recevrait alors entre 777 et 1 521 m<sup>3</sup>/j, pour une charge nominale actuelle de 270 m<sup>3</sup>/j.

Il est donc essentiel de fiabiliser le système de traitement en proposant une solution de raccordement au système d'assainissement du Grand Dax, via un poste de pompage de 60m<sup>3</sup>/h, couplé à un bassin de 400m<sup>3</sup>.

#### BILAN DE FONCTIONNEMENT

Deux bilans de 24 heures ont été effectués : du 27 au 28 mai 2020 et du 11 au 12 janvier 2021.

**Les deux bilans ont mis en avant la conformité de traitement de la station d'épuration de Seyresse.**

## RETOUR D'EXPLOITATION

Janvier 2020 : curage des bassins + débouchage canalisation recirculation + remplacement bagues tournantes clarificateur + mise à niveau commandes électriques.

Décembre 2020 : Arrêt de la station (inondée par les crues du Luy).

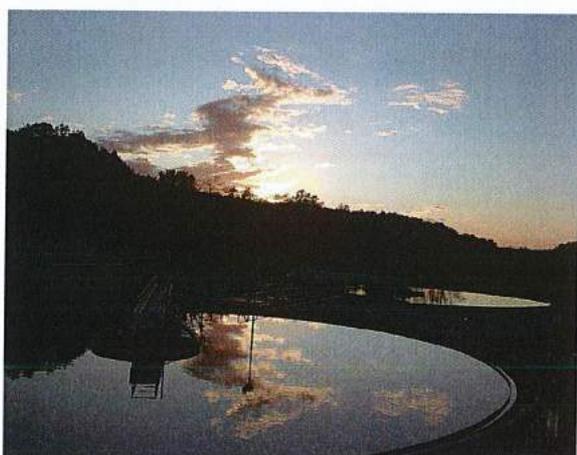
### 3.2.2 GESTION DE LA STATION D'ÉPURATION DE DAX

#### CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Depuis 2004, la ville de Dax est équipée d'une station d'épuration située à Saubagnacq et qui respecte largement les valeurs de dépollution fixées par la réglementation (article R 2224-6 à R 2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales) et l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2000.

Capacité en temps sec	
Débit journalier	24 000 m <sup>3</sup> /jour
Débit de pointe	1 400 m <sup>3</sup> /heure
Équivalent-habitant en traitement pollution	45 000
Capacité en temps de pluie	
Débit journalier	45 480 m <sup>3</sup> /jour (1)
Débit de pointe	2 500 m <sup>3</sup> /heure
Équivalent-habitant en traitement pollution	59 000

On considère que lors d'une pluie d'occurrence mensuelle, le débit de pointe de temps de pluie (2500 m<sup>3</sup>/h) arrive à la station pendant 12 heures soit 30 000 m<sup>3</sup> et que pendant les 12 heures restantes, le débit d'entrée est de 1 290 m<sup>3</sup>/h soit 15 480 m<sup>3</sup>.



Cet équipement est un investissement important nécessaire au respect des exigences environnementales. La station d'épuration, dimensionnée en fonction des perspectives d'évolution de la population locale (Dax et communes périphériques raccordées), est également conçue pour traiter les eaux usées même par temps de pluie. Le supplément de débit apporté par temps de pluie fait l'objet d'un traitement physico-chimique par décanteur

Abuse de réception Préfecture  
040-214000887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

lamellaire. Par débit de temps sec, cet équipement est utilisé comme traitement complémentaire des eaux en sortie des clarificateurs, sans emploi de réactifs.

## RENDEMENT ÉPURATOIRE

Les exigences réglementaires décrites ci-dessous imposent un suivi rigoureux de l'exploitation de la station d'épuration afin d'obtenir les meilleurs rendements épuratoires.

Le contrôle du fonctionnement de la station d'épuration se base sur :

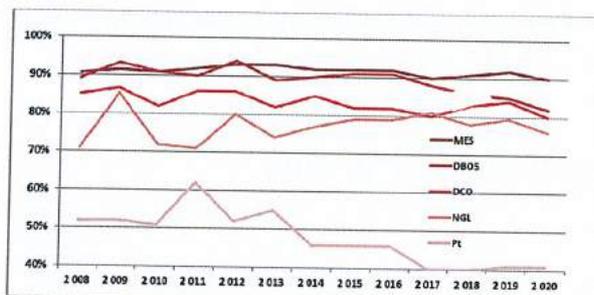
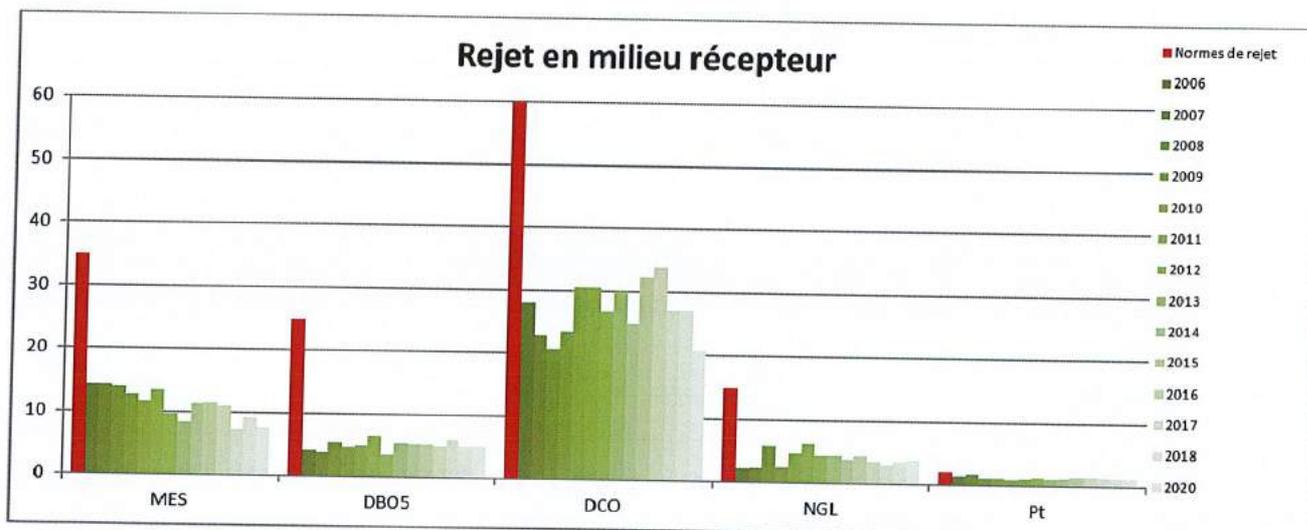
- Le programme d'analyses approuvé par la DDTM et effectué par le Laboratoire du Grand-Dax (une analyse par semaine).
- Le programme d'analyses approuvé par la DDTM et effectué par un laboratoire agréé, le Laboratoire Départemental des Landes (une analyse toutes les 6 semaines).

L'ensemble des résultats obtenus dans ce contexte permet d'avoir une vision aussi proche que possible de la réalité du fonctionnement de la station.

**L'ensemble des analyses effectuées en 2020 dans le contexte décrit ci-dessus conclut à un taux de rejet conforme à 100 % aux exigences de l'arrêté préfectoral.**

Sur les 5 dernières années, les rendements obtenus sur la station d'épuration sont les suivants :

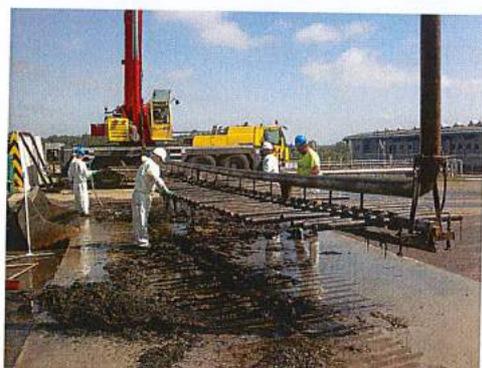
		Valeurs Maxi (Arrêté)	2016	2017	2018	2019	2020
Entrée STEP	Volume reçu (m <sup>3</sup> /j)	24 000	16 238	14 736	19 350	17 570	18 734
	Pluviométrie	-	1 125	919	1 331	1 390	1 312
	Charge entrante (kg DBO <sub>5</sub> /j)	2 642	1004	1106	796	838	742
Qualité du Traitement	DCO(mg/l)	< 125	34	27	27	21	21
	DBO <sub>5</sub> (mg/l)	< 25	5	6	5	5	5
	MES (mg/l)	< 35	11	7,3	9	8	7,6
	NGL (mg/l)	< 15	3,6	2,9	3,6	3,7	3,8
	Pt (mg/l)	< 2	1,5	1,4	1,3	1,7	1,3
Boues extraites	Boues extraites (Tonnes)	-	2834	2566	2040	2319	1 973
	Siccité moyenne	-	26,6%	25,0%	25,0%	26,7 %	26,7 %



Ce graphe reprend les **rendements** obtenus sur la nouvelle station d'épuration depuis 2008. Les rendements sont aujourd'hui conformes à ceux observés en moyenne sur le Bassin Adour-Garonne. La baisse observée sur l'élimination du phosphore est surtout liée à la faible concentration en entrée station.

En termes de concentration en sortie, les exigences de l'arrêté sont respectées. La qualité et la performance du traitement sont aujourd'hui stabilisées.

En 2020, on observe en effet un maintien de la qualité du traitement général, ce qui encourage le service à poursuivre les efforts pour fiabiliser ces équipements et entamer leur renouvellement.



Pour assurer un

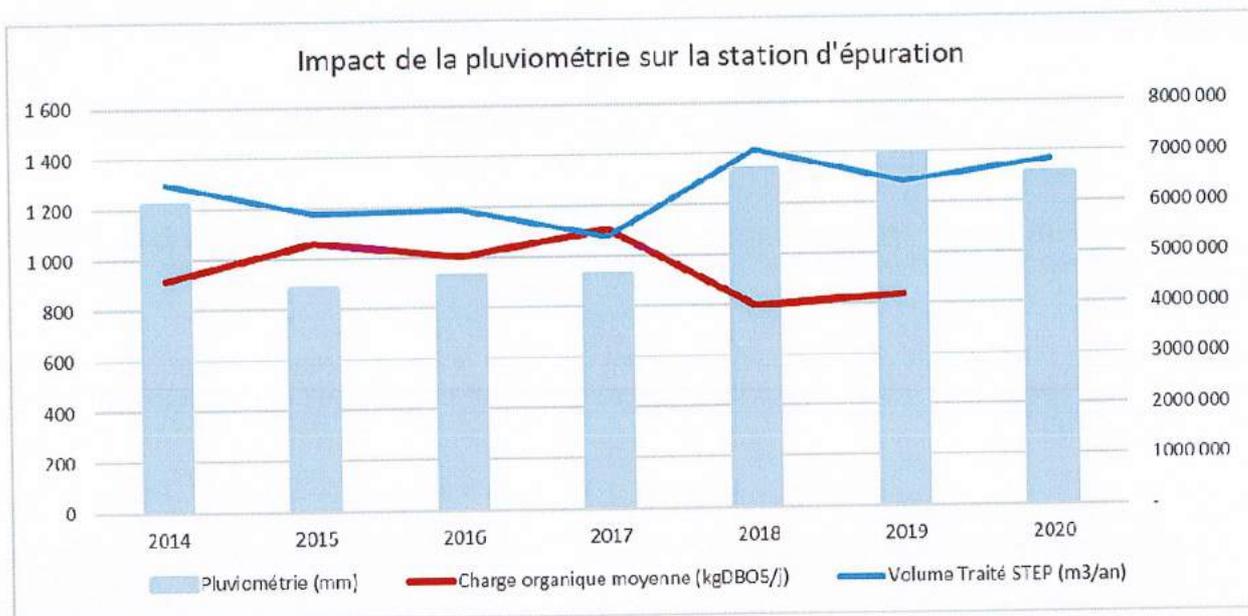
fonctionnement de qualité, les agents de la station d'épuration effectuent chaque année le nettoyage et le renouvellement des aérateurs des bassins d'aération.

## BOUES ISSUES DE L'ÉPURATION

Les boues résultant du traitement des eaux usées sont épaissies sur un décanteur hersé, puis déshydratées par centrifugation. Elles sont ensuite envoyées vers la plate-forme de compostage de Campet-Lamolère pour être utilisées essentiellement en agriculture (production de compost homologué).

Année	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Charge entrante (kg DBO5/j)</b>	1004	1106	796	838	<b>742</b>
<b>Volume Traité (m<sup>3</sup>/an)</b>	5 924 176	5 378 176	7 065 108	6 413 118	<b>6 838 716</b>
<b>Pluviométrie (mm)</b>	928	926	1 331	1 390	<b>1 312</b>

En 2020, l'importante pluviométrie observée en décembre (> 600 mm) explique la faible charge organique reçue, en raison des surverses liées à la saturation du réseau. Sans cette pluviométrie exceptionnelle, la charge organique aurait été supérieure à celle affichée.



### 3.3 GESTION FINANCIÈRE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

#### PARAMÈTRES FINANCIERS

Les indicateurs financiers généraux sont donnés dans le tableau suivant :

2020	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture de l'exercice N (Résultat N + résultat de l'exercice N-1)
<b>Fonctionnement</b>	3 615 197,51 €	5 489 121,65 €	<b>1 873 924,14 €</b>
<b>Investissement</b>	1 090 042,84 €	786 659,63 €	<b>-303 383,21 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 705 240.35 €</b>	<b>6 275 781.28 €</b>	<b>1 570 540,93 €</b>

Il est à noter que les résultats positifs sont réinvestis de façon exclusive dans les activités du budget assainissement de la régie des eaux.

#### TAUX D'IMPAYÉS ET VERSEMENT AU FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ

Les règlements des factures d'eau sont effectués à la Régie des Eaux pendant une période de 3 mois. Passé ce délai, les comptes sont transférés à la Trésorerie pour poursuivre les recouvrements.

Pour les personnes en difficulté, le service public de l'eau et de l'assainissement du Grand-Dax alimente le Fonds Départemental de Solidarité à hauteur de 8 300 €.

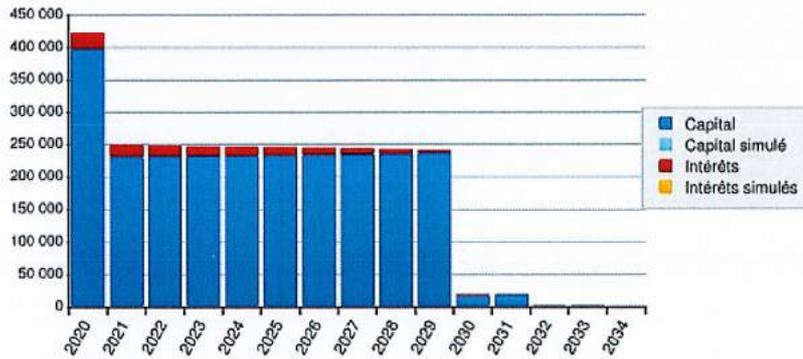
		2017	2018	2019	2020 <sup>(1)</sup>
<b>Impayés</b>	<b>Taux</b>	3,53 %	3.10%	3.35%	2.91%
	<b>Montant</b>	164 243 €	145 599 €	159 375 €	117 726 €
<b>Versement au fonds départemental de solidarité</b>		8 300 €	8 300 €	8 300 €	8 300 €

(1) Le taux d'impayés 2020 est calculé à partir des factures émises entre le 01/01/19 et le 31/12/19 (données fournies par le service clientèle). Le montant des impayés au 31/12/20 pris en compte dans le calcul ci-dessus est extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2019" (auquel on déduit les frais divers et les rattachements de 2018) et de l'extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2020" (on sélectionne uniquement les rattachements de 2019).

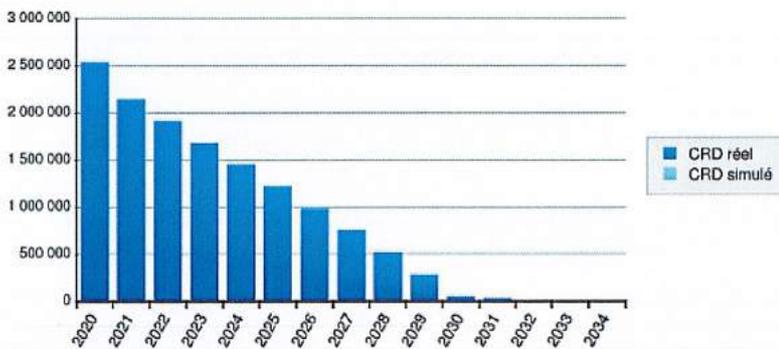
## EXTINCTION DE LA DETTE

L'endettement du budget assainissement est maîtrisé, et tend à baisser de façon significative à partir de 2021.

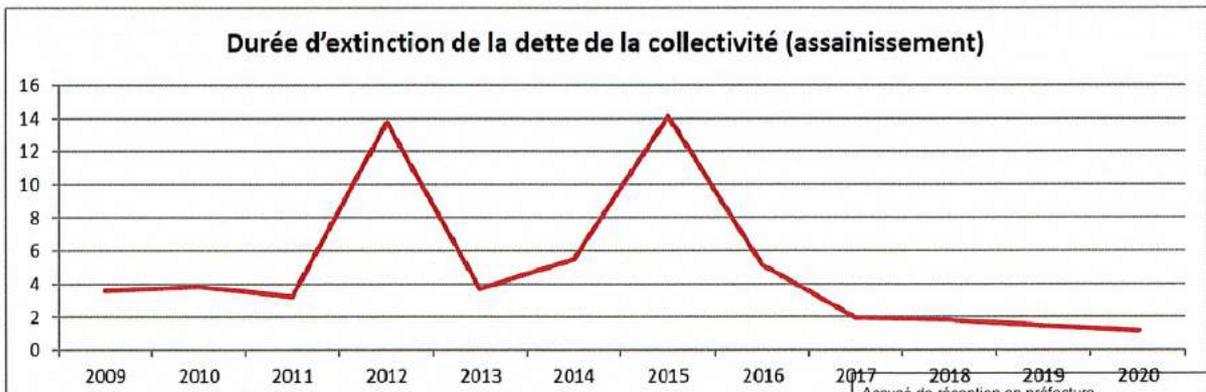
### Flux de remboursement



### Évolution du capital restant dû



En 2020, la durée d'extinction de la dette est de 1,14 année.



Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

### 3.4 PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

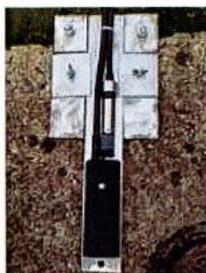
#### Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

A – Éléments communs à tous les types de réseaux	NOTE	Remarques
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20/20	
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10/10	Schéma Directeur d'Assainissement finalisé sur Dax et Seyresse
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20/20	
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30/30	
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10/10	Points équipés depuis 2017. Mesures fiabilisées en 2018
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10/10	<b>Total A = 100 (&gt;80)</b>
<b>B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</b> Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0/10	
<b>C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage</b>	5/10	En cours d'études (pluviomètre existant)
<b>TOTAL</b>	<b>105/120</b>	

Chaque année, la Préfecture se prononce sur la conformité en équipements et en performance des services d'assainissement compétents. La Directive du 21 mai 1991, qui se basait sur le « traitement des eaux usées urbaines, a été remplacée par **l'arrêté du 21 juillet 2015**, qui statue sur la conformité du « système d'assainissement » (réseau + station d'épuration).

La prise en compte du réseau de Seyresse n'augmente le linéaire total que de 6% et n'impacte pas cet indicateur.

Il est donc aujourd'hui question de mesurer les rejets directs au milieu récepteur pour qu'ils ne dépassent pas 5 % (en débit ou en charge) des valeurs totales transitées vers la station d'épuration sur 5 ans.



Neuf surverses significatives, identifiées lors de la première étape du Schéma Directeur d'Assainissement, sont équipés de débitmètre. La surverse de BERDOT (poste majeur du réseau d'assainissement) est également équipée d'un préleveur fixe pour évaluer la charge polluante.

#### RÉSULTATS DÉBIT 2020 :

Carnot	Berdot	Jouandi n	Pampar a	Barthes	Lazarist es	Therme s	St- Pierre 2	St- Pierre 1
m <sup>3</sup> /j								
50 976	249 578	103 810	66 685	18 240	51 704	34 200	13 112	89 291
0,72 %	3,44%	1,46 %	0,97 %	0,26 %	0,72 %	0,32 %	0,19%	1,26 %

La surverse de Berdot est toujours la plus importante en pourcentage. Le volume surversé a été de 678 966 m<sup>3</sup>, pour une pluviométrie de 1 312 mm.

**Le taux de surverse sur l'année a été de 8,85 % (débit), soit une baisse de 35 % par rapport à l'année 2019. En 2020, le débit entrant de la STEP a dépassé le percentile 95 à 36 reprises.**

#### RÉSULTATS FLUX 2020 :

Carnot	Berdot	Jouandi n	Pampar a	Barthes	Lazarist es	Therme s	St- Pierre 2	St- Pierre 1
kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg
879	3 918	2 484	1 787	457	1 002	865	250	2 295
0,33 %	1,44%	0,92%	0,66 %	0,17%	0,37%	0,32 %	0,09%	0,85%

En 2020, la charge surversée a été de 13 941 kg(DBO5).

**Le taux de surverse sur l'année a été de 4,95 % (charge), soit une baisse de 45 % par rapport à 2019.**

Ces très bons résultats sont principalement liés aux crues exceptionnelles observées en 2020, durant lesquelles les volumes de surverses ne sont pas comptés. Le programme de travaux du Schéma Directeur d'Assainissement, à 27 millions €HT, permettra de déconnecter en grand partie le réseau des crues de l'Adour et protéger les milieux sensibles.

## 4- LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le service d'assainissement non collectif correspond au service en charge de contrôle du bon fonctionnement des ouvrages privatifs d'assainissement pour les usagers qui ne sont pas desservis par le réseau collectif d'assainissement.

Les villes de Dax et Seyresse ayant un développement urbain, seules 46 installations (moins de 0,5% des immeubles) sont concernées par ce service, soit 80 habitants (recensement effectué après l'ensemble des contrôles et estimé sur Seyresse).

### 4.1 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2011, le service public d'assainissement non collectif a validé son règlement et a démarré les visites de contrôles des équipements pour la commune de Dax. Ce règlement, transféré à la CAGD, s'étend ainsi à la commune de Seyresse.

L'indice de mise en œuvre tel que défini dans l'arrêté du 02 décembre 2013 définit un indicateur spécifique ANC de 120/140 pour l'année 2020, identique à sa valeur supposée en 2018.

### 4.2 TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2020, 100 % des installations ont été contrôlées et 44% ont été déclarées conformes (15 sur 34) pour Dax. Le résultat sur Seyresse n'a pas été communiqué, mais fera l'objet d'une mise à jour en 2021/2022.

**SYNTHESE**

**INDICATEURS OBLIGATOIRES EAU POTABLE**

<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>D101.0</b>	Estimation du nombre d'habitants desservis	40 000	40 000	40 000	<b>40 000</b>
<b>D102.0</b>	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	1.50	1,53	1,53	<b>1,61</b>
<b>D151.0</b>	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	8 jours	8 jours	8 jours	<b>8 jours</b>
<b>P101.1</b>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100%	100%	<b>100%</b>
<b>P102.1</b>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100%	98 %	<b>100 %</b>
<b>P103.2B</b>	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	113	118	116	<b>116</b>
<b>P104.3</b>	Rendement du réseau de distribution	87 %	87%	87%	<b>83%</b>
<b>P105.3</b>	Indice linéaire des volumes non comptés	8	8	8	<b>10,6</b>
<b>P106.3</b>	Indice linéaire de pertes en réseau	7	7	7	<b>9</b>
<b>P107.2</b>	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1.67 %	1,59 %	1,46 %	<b>1,30 %</b>
<b>P108.3</b>	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	71 %	71 %	80 %	<b>80 %</b>
<b>P109.0</b>	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	5 000 €	5 000 €	5 000 €	<b>5 000 €</b>
<b>P151.1</b>	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	3,5	4	2,14	<b>0,7</b>
<b>P152.1</b>	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100%	100 %	<b>100 %</b>
<b>P153.2</b>	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0	0	0	<b>0,12</b>
<b>P154.0</b>	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,32 %	3,48%	3,64%	<b>3,64%</b>
<b>P155.1</b>	Taux de réclamations	2,62	2,22	1,57	<b>1,90</b>

## INDICATEURS OBLIGATOIRES ASSAINISSEMENT

Code	Description	2017	2018	2019	2020
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	42 000	41 000	41000	41000
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	9	9	2	4
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	2 566	2 040	2319	1973
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,65	2,70	2.70	2,33
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100 %	100 %	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	35	115	116	116
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100 %	100 %	100 %	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	12,91 %00 %	100 %	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	8 300 €	8 300 €	8 300 €	8 300 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0,07	0,21	0,21	0,21
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2,5	2,5	2,5	2,5
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,97 %	0,89 %	0,90 %	0,72 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100 %	100 %	100 %	100 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	95	105	105	105
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,95	1,88	1,49	1,14
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,53 %	3,10 %	3,35 %	2,91 %
P258.1	Taux de réclamations	0,13	0,07	0,43	0,5
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	66	66	66	80
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	120	120	120	120
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	44 %	44 %	44 %	44 %

## QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

### RAPPORT ANNUEL 2020

Unité de Gestion et d'Exploitation :

**COM\_AGGLO\_GRAND\_DAX**



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Accuse de réception en préfecture  
040-21400687-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

# SOMMAIRE

- 1 - Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine
- 2 - Organisation de l'alimentation en eau de(s) unité(s) de distribution
- 3 - Situation administrative des captages
- 4 - Indicateur d'avancement de la protection de la ressource
- 5 - Caractéristiques qualitatives par paramètres mesurés sur l'eau distribuée
- 6 - Bilan de la qualité des eaux distribuées (1)
- 7 - Liste des dépassements des limites et des références de qualité mesurés (2)
- 8 - Bilan de la qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion - années 2018 - 2019 - 2020
- 9 - Conclusion sanitaire par unité de distribution
- 10 - Recommandations pour l'unité de gestion
- 11 - Liste des sigles

## NOTES IMPORTANTES :

(1) Pour les petites unités de distribution , la conclusion sur la qualité bactériologique est établie en prenant en compte les deux années précédentes.

(2) La partie 7 n'est présente que dans le cas où au moins un dépassement de norme a été constaté au cours du contrôle sanitaire.

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

# 1 - Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

## La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux. La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire, de par la loi, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Cependant, il est nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages, après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

## La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium, et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur ou la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites, et ammoniacque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment, pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de la consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la teneur en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 µS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

040-214000887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

## **L'organisation du contrôle sanitaire**

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence et le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et de la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par les Laboratoires des Pyrénées et des Landes.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant.

## **Information des usagers**

Ce bilan annuel adressé par l'ARS doit être affiché à la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyse doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS et qui est à joindre à la facture d'eau.

De plus, en cas de risque particulier pour la santé lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyse du contrôle sanitaire est accessible sur le site Internet du ministère chargé de la santé à l'adresse [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr). Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse [https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infocartes.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infocartes.map).

## **Recommandations générales de consommation**

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante que la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années cinquante pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation et jusque dans les années soixante pour les branchements publics. A ce titre, il a été demandé aux PRPDE de remplacer les branchements publics en plomb, et ce à l'échéance du 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contamination des canalisations intérieures de l'établissement.

040-214000887-20210924-20210925-3-DE  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la teneur en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 55°C minimum et à 50°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure, de vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, de nettoyer, détartrer les pompes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

### **Les normes de qualité de l'eau de consommation**

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences :

#### **Les limites de qualité**

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques telles que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques aromatiques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.**

#### **Les références de qualité**

les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.**

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

## 2 - Organisation de l'alimentation en eau

### Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public communal mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut être réalisée soit en régie, communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

### Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

#### 1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

#### 2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau traitée en sortie de station de traitement-production.

Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées, la qualité de l'eau est évaluée au point de mise en distribution, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

#### 3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

### Le bilan annuel de la qualité

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution.

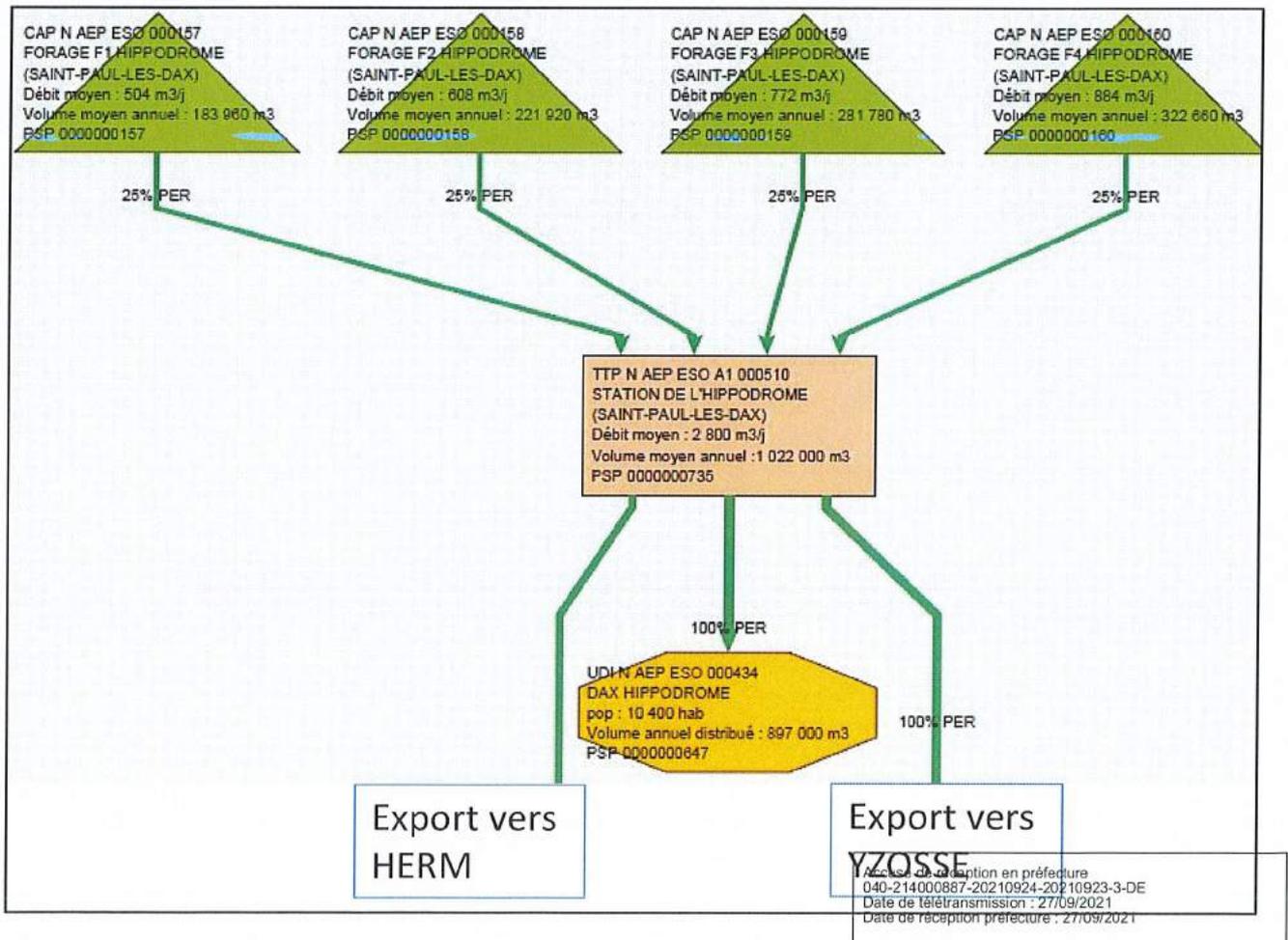
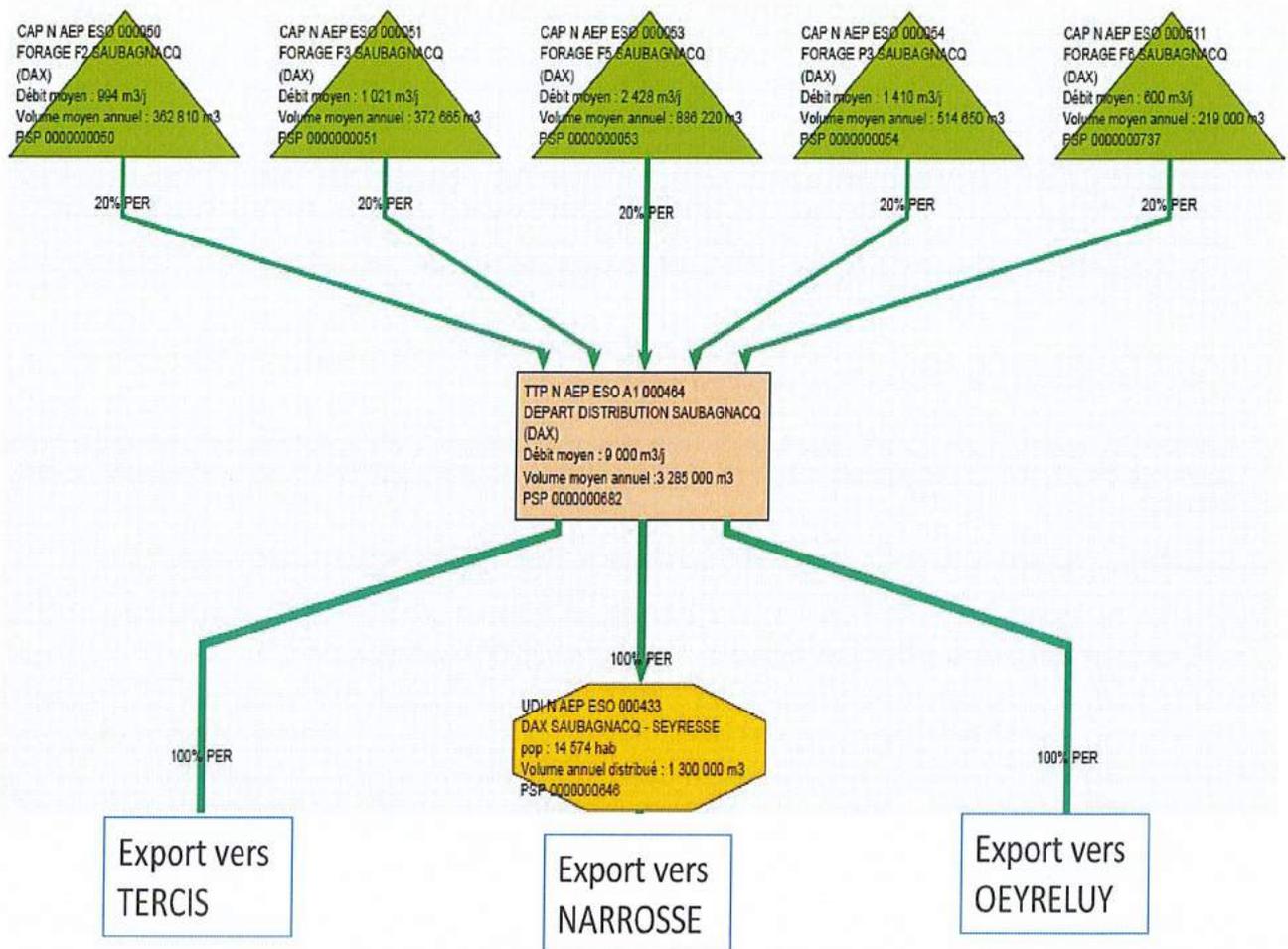
Pour votre unité de gestion le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

**DAX-HIPPODROME**

**DAX-SAUBAGNACQ\_SEYRESSE**

Pour ces unités de distribution, le système d'alimentation en eau est décrit dans les schémas qui suivent.

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021



### 3 - Situation administrative des captages

#### Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont définis lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Le tableau ci-dessous, résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

#### Gestionnaire du ou des captages : COM\_AGGLO\_GRAND\_DAX

Descriptif du ou des captages			Situation administrative			
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
FORAGE F2 SAUBAGNACQ	FORAGE	DAX	09771X0030	12/02/1989	17/08/1989	14/01/1991
FORAGE F3 SAUBAGNACQ	FORAGE	DAX	09771X0091	12/02/1989	17/08/1989	14/01/1991
FORAGE F5 SAUBAGNACQ	FORAGE	DAX	09771X0160	26/08/1996	08/09/1998	23/02/2000
FORAGE F6 SAUBAGNACQ	FORAGE	DAX	09771X0191	10/10/2005	07/05/2019	11/06/2019
FORAGE P3 SAUBAGNACQ	FORAGE	DAX	09771X0007	10/10/2005	07/05/2019	11/06/2019
FORAGE F1 HIPPODROME	FORAGE	SAINT-PAUL-LES-DAX	09505X0006	18/01/1989	17/08/1989	21/09/1990
FORAGE F2 HIPPODROME	FORAGE	SAINT-PAUL-LES-DAX	09505X0010	18/01/1989	17/08/1989	21/09/1990
FORAGE F3 HIPPODROME	FORAGE	SAINT-PAUL-LES-DAX	09505X0012	18/01/1989	17/08/1989	21/09/1990
FORAGE F4 HIPPODROME	FORAGE	SAINT-PAUL-LES-DAX	09505X0018	18/01/1989	17/08/1989	21/09/1990

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

DDARS - Service Santé-Environnement

## 4 - Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

**Règles de calcul :** La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % Aucune action
- 20 % Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier recevable déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

**Au delà de 80 % l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.**

La collectivité doit mettre en œuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

**Gestionnaire du ou des captages : COM\_AGGLO\_GRAND\_DAX**

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m3/j	Indice pondéré (*)	Indice consolidé / UGE (**)
FORAGE F2 SAUBAGNACQ	DAX	09771X0030	14/01/1991	0,80	1400	1120	
FORAGE F3 SAUBAGNACQ		09771X0091	14/01/1991	0,80	1400	1120	
FORAGE F5 SAUBAGNACQ		09771X0160	23/02/2000	0,80	2400	1920	
FORAGE F6 SAUBAGNACQ		09771X0191	11/06/2019	0,80	1400	1120	
FORAGE P3 SAUBAGNACQ		09771X0007	11/06/2019	0,80	1400	1120	
FORAGE F1 HIPPODROME	SAINT-PAUL-LES-DAX	09505X0006	21/09/1990	0,80	950	760	
FORAGE F2 HIPPODROME		09505X0010	21/09/1990	0,80	950	760	
FORAGE F3 HIPPODROME		09505X0012	21/09/1990	0,80	950	760	
FORAGE F4 HIPPODROME		09505X0018	21/09/1990	0,80	950	760	
<b>Total : 9</b>					<b>11800</b>	<b>9440</b>	<b>80,0 %</b>

(\*) Indice pondéré : Indice d'avancement du captage X débit du captage

(\*\*) Indice consolidé / UGE : somme des indices pondérés de l'UGE / somme de débits de l'UGE

## 5 - Caractéristiques qualitatives par paramètres mesurés sur l'eau distribuée

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

### Unité de Distribution : DAX-SAUBAGNACQ\_SEYRESSE

Code : 000433

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>										
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					37	0,00		300,00	
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					37	0,00		300,00	
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	37	0,00		0,00	
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	1	0,00		0,00	
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			37	0,00		0,00	
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			37	0,00		0,00	
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>										
ASPECT (QUALITATIF)						37	0,00	0,00	0,00	
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	36	0,00	0,60	9,30	
ODEUR (QUALITATIF)						37	0,00	0,00	0,00	
SAVEUR (QUALITATIF)						37	0,00	0,00	0,00	
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU				2,00	36	0,00	0,00	0,00	
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>										
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	37	11,30	18,44	25,30	
<b>MINERALISATION</b>										
CALCIUM	mg/L					12	44,10	49,50	53,60	
CHLORURES	mg/L				250,00	12	15,00	15,67	16,00	
CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm			200,00	1100,00	36	283,00	328,67	351,00	
MAGNÉSIUM	mg/L					12	3,62	3,88	4,11	
POTASSIUM	mg/L					4	1,74	1,92	2,09	
SODIUM	mg/L				200,00	4	11,00	11,75	12,30	
SULFATES	mg/L				250,00	12	3,40	8,31	11,00	
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>										
CARBONATES	mg(CO3)/l					4	0,00	0,00	0,00	
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					4	160,00	162,50	170,00	
PH	unité pH			6,50	9,00	36	7,50	7,72	7,90	
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					4	0,00	0,00	0,00	
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					12	12,70	13,34	13,90	
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					12	12,50	14,12	15,10	
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4					2,00	4	2,00	2,00	2,00	
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg(CO2)/l					4	3,50	3,81	4,11	
PH EQUILIBRE CALCULÉ À 20°C	unité pH					4	7,70	7,75	7,80	

Accusé de réception en préfecture  
30-21400381-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
7,70 de réception en préfecture 7,80 de réception en préfecture

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
<b>FER ET MANGANESE</b>										
FER TOTAL	µg/L				200,00	14	38,30	68,43	94,00	
MANGANÈSE TOTAL	µg/L				50,00	4	9,20	11,08	13,00	
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>										
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			12	0,00	2,20	3,50	
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			14	0,00	0,00	0,00	
AMMONIUM D'ORIGINE NATURELLE	mg/L			0,50		36	0,00	0,01	0,07	
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			12	0,00	0,00	0,00	
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>										
BENZÈNE	µg/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00	
XYLÈNE ORTHO	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
XYLENES (MÉTA + PARA)	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
XYLÈNES (ORTHO+PARA+MÉTA)	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
TOLUÈNE	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
ETHYLBENZÈNE	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>										
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L		0,50			6	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROÉTHANE-1,1	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROÉTHANE-1,2	µg/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROMÉTHANE	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	µg/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00	
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTI	µg/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00	
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
TRICHLOROÉTHYLÈNE	µg/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00	
DIBROMOMÉTHANE	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
DIBROMOÉTHANE-1,2	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
BROMOCHLOROMÉTHANE	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>										
ACRYLAMIDE	µg/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
TOLYLTRIAZOLE	µg/L					12	0,00	0,00	0,00	
EPICHLOROHYDRINE	µg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00	
BENZOTRIAZOLE	µg/L					12	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>										
ANTHRACÈNE	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
BENZANTHRACÈNE	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
BENZO(A)PYRÈNE *	µg/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00	
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
FLUORANTHÈNE *	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES ARC	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES ARC	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
MÉTHYL(2)FLUORANTHÈNE	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>										
ALUMINIUM TOTAL µg/L	µg/L				200,00	4	0,00	0,00	0,00	
ANTIMOINE	µg/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00	
ARSENIC	µg/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00	
BARYUM	mg/L				0,70	4	0,02	0,02	0,03	
BORE MG/L	mg/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00	
CADMIUM	µg/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00	
CHROME TOTAL	µg/L		50,00			2	0,00	0,28	0,56	
CYANURES TOTAUX	µg(CN)/L		50,00			4	0,00	0,00	0,00	
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			4	0,06	0,06	0,07	
MERCURE	µg/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00	
PLOMB	µg/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00	
SÉLÉNIUM	µg/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00	
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>										
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	12	0,44	0,54	0,75	
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>										
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00	
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,06	0,06	0,06	
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,09	0,09	0,09	
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00	
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00	
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00	
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L				100,00	1	5,96	5,96	5,96	

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>										
ACÉTOCHLORE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
ALACHLORE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
DIMÉTHÉNAMIDE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
ESA ACÉTOCHLORE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
ESA ALACHLORE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
ESA METAZACHLORE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
MÉTAZACHLORE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
MÉTOLACHLORE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
OXA ACÉTOCHLORE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
OXA METAZACHLORE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
PROPYZAMIDE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>										
2,4-D	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
2,4-MCPA	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
MÉCOPROP	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
TRICLOPYR	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
DICHLORPROP	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>										
CARBENDAZIME	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
<b>PESTICIDES DIVERS</b>										
BENOXACOR	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
BENTAZONE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
DIMÉTHOMORPHE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
GLYPHOSATE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
IMIDACLOPRIDE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
OXADIXYL	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L		0,50			12	0,00	0,01	0,04	
DICHLOROPROPYLÈNE-1,3 TOTAL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROPROPANE-1,3	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROPROPANE-1,2	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
CLOMAZONE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
LENACILE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
MÉTALDÉHYDE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>										
ALDRINE	µg/L		0,03			4	0,00	0,00	0,00	
DDT-4,4'	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
DIELDRINE	µg/L		0,03			4	0,00	0,00	0,00	
DIMÉTACHLORE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
ENDOSULFAN ALPHA	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
ENDOSULFAN BÉTA	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
ENDRINE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
HCH GAMMA (LINDANE)	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
HEPTACHLORE	µg/L		0,03			4	0,00	0,00	0,00	
ORGANOCHLORÉS TOTAUX	µg/L		0,50			4	0,00	0,00	0,00	
OXADIAZON	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
CHLORDANE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
DDT-2,4'	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
HCH ALPHA+BETA+DELTA+GAMMA	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
HCH DELTA	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
HCH BÉTA	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
HCH ALPHA	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
HEXACHLOROBENZÈNE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
ENDOSULFAN TOTAL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
MÉTHOXYCHLORE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>										
AZOXYSTROBINE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>										
NICOSULFURON	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>										
ATRAZINE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
SIMAZINE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,01	
TERBUTHYLAZIN	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
SÉBUTHYLAZINE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
CYANAZINE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
HEXAZINONE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>										
EPOXYCONAZOLE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
PROPICONAZOLE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
TÉBUCONAZOLE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
CYPROCONAZOL	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>										
CHLORTOLURON	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
DIURON	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
ISOPROTURON	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
LINURON	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
MÉTABENZTHIAZURON	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
MÉTOBROMURON	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
MÉTOXURON	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
MONOLINURON	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>										
CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L					37	0,00	0,14	0,33	
CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L					37	0,00	0,17	0,37	
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>										
BROMATES	µg/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00	
BROMOFORME	µg/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00	
CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L		100,00			4	0,00	0,55	1,12	
CHLOROFORME	µg/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00	
TRIALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L		100,00			4	0,00	0,55	1,12	
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>										
ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
ESA METOLACHLORE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,03	
OXA ALACHLORE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
OXA METOLACHLORE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
TERBUTHYLAZIN DÉSÉTHYL	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
HYDROXYTERBUTHYLAZINE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,02	
SIMAZINE HYDROXY	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>										
AMPA	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
DDD-2,4'	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
DDE-2,4'	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
DDE-4,4'	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
ENDOSULFAN SULFATE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
HEPTACHLORE ÉPOXYDE	µg/L		0,03			4	0,00	0,00	0,00	
HEPTACHLORE ÉPOXYDE CIS	µg/L		0,03			4	0,00	0,00	0,00	
DDD-4,4'	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
HEPTACHLORE ÉPOXYDE TRANS	µg/L		0,03			4	0,00	0,00	0,00	

0,00 usé de 0,00 en 0,00  
040-21400887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>										
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					24	0,00		300,00	
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					24	0,00		300,00	
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	24	0,00		0,00	
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			24	0,00		0,00	
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			24	0,00		0,00	
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>										
ASPECT (QUALITATIF)						24	0,00	0,04	1,00	
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	24	0,00	0,00	0,00	
ODEUR (QUALITATIF)						24	0,00	0,00	0,00	
SAVEUR (QUALITATIF)						24	0,00	0,00	0,00	
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU				2,00	24	0,00	0,00	0,00	
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>										
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	24	13,30	18,92	26,20	
<b>MINERALISATION</b>										
CALCIUM	mg/L					5	36,40	37,34	39,60	
CHLORURES	mg/L				250,00	5	14,00	14,00	14,00	
CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm			200,00	1100,00	24	257,00	263,54	331,00	
MAGNÉSIUM	mg/L					5	2,74	2,85	3,01	
POTASSIUM	mg/L					2	1,63	1,68	1,73	
SODIUM	mg/L				200,00	2	11,50	11,80	12,10	
SULFATES	mg/L				250,00	5	0,00	0,44	0,58	
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>										
CARBONATES	mg(CO3)/					2	0,00	0,00	0,00	
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					2	140,00	140,00	140,00	
PH	unité pH			6,50	9,00	24	7,60	7,78	8,00	
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					2	0,00	0,00	0,00	
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					5	10,90	11,40	11,70	
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					5	10,30	10,50	11,10	
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4					2,00	2	2,00	2,00	2,00	
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg(CO2)/					2	4,00	4,55	5,10	
PH EQUILIBRE CALCULÉ À 20°C	unité pH					2	7,90	7,90	7,90	
<b>FER ET MANGANESE</b>										
FER TOTAL	µg/L				200,00	24	0,00	4,87	59,00	
MANGANESE TOTAL	µg/L				50,00	2	17,30	17,65	18,00	
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>										
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			5	0,00	0,00	0,00	
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			7	0,00	0,06	0,25	
AMMONIUM D'ORIGINE NATURELLE	mg/L				0,50	24	0,00	0,06	0,19	
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			5	0,00	0,06	0,20	

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 20/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>										
BENZÈNE	µg/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00	
XYLÈNE ORTHO	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
XYLENES (MÉTA + PARA)	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
XYLÈNES (ORTHO+PARA+MÉTA)	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
TOLUÈNE	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
ETHYLBENZÈNE	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>										
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L		0,50			4	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROÉTHANE-1,1	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROÉTHANE-1,2	µg/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROMÉTHANE	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	µg/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00	
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTI	µg/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00	
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
TRICHLOROÉTHYLÈNE	µg/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00	
DIBROMOMÉTHANE	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
DIBROMOÉTHANE-1,2	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
BROMOCHLOROMÉTHANE	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>										
ACRYLAMIDE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
TOLYLTRIAZOLE	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
EPICHLOROHYDRINE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
BENZOTRIAZOLE	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>										
ANTHRACÈNE	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
BENZANTHRACÈNE	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
BENZO(A)PYRÈNE *	µg/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00	
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
FLUORANTHÈNE *	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES ARC	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES ARC	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
MÉTHYL(2)FLUORANTHÈNE	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>										
ALUMINIUM TOTAL µg/L	µg/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00	
ANTIMOINE	µg/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00	
ARSENIC	µg/L		10,00			2	1,30	1,45	1,60	
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,02	0,02	0,02	
BORE MG/L	mg/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00	
CADMIUM	µg/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00	
CHROME TOTAL	µg/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00	
CYANURES TOTAUX	µg(CN)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00	
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,00	0,03	0,05	
MERCURE	µg/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00	
SÉLÉNIUM	µg/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00	
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>										
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	5	0,40	0,50	0,57	
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>										
ACÉTOCHLORE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
ALACHLORE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
DIMÉTHÉNAMIDE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
ESA ACÉTOCHLORE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
ESA ALACHLORE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
ESA METAZACHLORE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
MÉTAZACHLORE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
MÉTOLACHLORE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
OXA ACÉTOCHLORE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
OXA METAZACHLORE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
PROPYZAMIDE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>										
2,4-D	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
2,4-MCPA	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
MÉCOPROP	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
TRICLOPYR	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
DICHLORPROP	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>										
CARBENDAZIME	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
<b>PESTICIDES DIVERS</b>										
BENOXACOR	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
BENTAZONE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
DIMÉTHOMORPHE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
GLYPHOSATE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
IMIDACLOPRIDE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
OXADIXYL	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROPROPYLÈNE-1,3 TOTAL	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROPROPANE-1,3	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROPROPANE-1,2	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
CLOMAZONE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
LENACILE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
MÉTALDÉHYDE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>										
ALDRINE	µg/L		0,03			2	0,00	0,00	0,00	
DDT-4,4'	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
DIELDRINE	µg/L		0,03			2	0,00	0,00	0,00	
DIMÉTACHLORE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
ENDOSULFAN ALPHA	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
ENDOSULFAN BÉTA	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
ENDRINE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
HCH GAMMA (LINDANE)	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
HEPTACHLORE	µg/L		0,03			2	0,00	0,00	0,00	
ORGANOCHLORÉS TOTAUX	µg/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00	
OXADIAZON	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
CHLORDANE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
DDT-2,4'	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
HCH ALPHA+BETA+DELTA+GAMMA	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
HCH DELTA	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
HCH BÉTA	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
HCH ALPHA	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
HEXACHLOROBENZÈNE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
ENDOSULFAN TOTAL	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
MÉTHOXYCHLORE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>										
AZOXYSTROBINE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>										
NICOSULFURON	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>										
ATRAZINE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
SIMAZINE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
TERBUTHYLAZIN	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
SÉBUTHYLAZINE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
CYANAZINE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
HEXAZINONE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>										
EPOXYCONAZOLE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
PROPICONAZOLE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
TÉBUCONAZOLE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
CYPROCONAZOL	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>										
CHLORTOLURON	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
DIURON	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
ISOPROTURON	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
LINURON	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
MÉTABENZTHIAZURON	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
MÉTOBROMURON	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
MÉTOXURON	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
MONOLINURON	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>										
CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L					24	0,00	0,11	0,54	
CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L					24	0,00	0,19	0,70	
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>										
BROMATES	µg/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00	
BROMOFORME	µg/L		100,00			3	0,00	0,00	0,00	
CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L		100,00			3	0,00	0,00	0,00	
CHLOROFORME	µg/L		100,00			3	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L		100,00			3	0,00	0,00	0,00	
TRIALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L		100,00			3	0,00	0,00	0,00	
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>										
ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
ESA METOLACHLORE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
OXA ALACHLORE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
OXA METOLACHLORE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
TERBUTHYLAZIN DÉSÉTHYL	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
HYDROXYTERBUTHYLAZINE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
SIMAZINE HYDROXY	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>										
AMPA	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
DDD-2,4'	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
DDE-2,4'	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
DDE-4,4'	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
ENDOSULFAN SULFATE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
HEPTACHLORE ÉPOXYDE	µg/L		0,03			2	0,00	0,00	0,00	
HEPTACHLORE ÉPOXYDE CIS	µg/L		0,03			2	0,00	0,00	0,00	
DDD-4,4'	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
HEPTACHLORE ÉPOXYDE TRANS	µg/L		0,03			2	0,00	0,00	0,00	

0,00  
 040-214000887-20210924-20210923-3-DE  
 Date de télétransmission : 27/09/2021  
 Date de réception préfecture : 27/09/2021

## 6 - Bilan de la qualité des eaux distribuées

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité - confer page 5)

La synthèse est effectuée par unité de distribution. Elle porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement.

Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

La qualité de l'eau est examinée à partir de la proportion du nombre d'analyses conformes aux limites de qualité par rapport au nombre total d'analyses.

### Unité de Distribution Logique : DAX-SAUBAGNACQ\_SEYRESSE

#### Qualité bactériologique :

Nombre de prélèvements :	37
Nombre de prélèvements non conformes:	0
Proportion de prélèvements conformes :	100,00%

#### Qualité physico-chimique :

Nombre de prélèvements :	37
Nombre de prélèvements non conformes:	0
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :	100,00%

### Unité de Distribution Logique : DAX-HIPPODROME

#### Qualité bactériologique :

Nombre de prélèvements :	24
Nombre de prélèvements non conformes:	0
Proportion de prélèvements conformes :	100,00%

#### Qualité physico-chimique :

Nombre de prélèvements :	24
Nombre de prélèvements non conformes:	0
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :	100,00%

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

## 7 - Liste des dépassements des limites et des références de qualité mesurés Regroupement par UDI Logique

### 000433 DAX-SAUBAGNACQ\_SEYRESSE

Installation	Paramètre	Date	Résultat
UDI : DAX SAUBAGNACQ - SEYRESSE	TEMPÉRATURE DE L'EAU	29/07/2020	25,3 °C

Nombre de dépassement des références de qualité : 1

### 000434 DAX-HIPPODROME

Installation	Paramètre	Date	Résultat
UDI : DAX HIPPODROME	TEMPÉRATURE DE L'EAU	26/08/2020	26,2 °C

Nombre de dépassement des références de qualité : 1

### Dossier(s) de non conformité

Lors d'un dépassement d'une limite de qualité, un dossier de non-conformité est ouvert. Ce dossier renferme diverses informations relatives à la gestion de cette non-conformité, notamment le résultat des investigations menées par l'exploitant. Des dossiers de non-conformité pourront être créés lors de dépassements de références de qualité pour certains paramètres et certaines situations, jugées plus sensibles (paramètres bactériologiques, aluminium, turbidité ...). Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des dossiers créés, et retourne la somme cumulative des durées de non-conformité pour les installations concernées.

Paramètre	Installation concernée	Durée expertisée
TEMPÉRATURE DE L'EAU	Unité de distribution de : DAX-HIPPODROME	7 jours
TEMPÉRATURE DE L'EAU	Unité de distribution de : DAX-SAUBAGNACQ_SEYRESSE	7 jours

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

## 8 - Bilan de la qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion années 2018 - 2019 - 2020

Année	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION : DEPART DISTRIBUTION SA	
2018	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	12,00
2019	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	12,00
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	12,00
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de Prélèvement :		36,00

Année	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION : STATION DE L'HIPPODROM	
2018	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	5,00
2019	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	5,00
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	5,00
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de Prélèvement :		15,00

Année	UNITE DE DISTRIBUTION : DAX-HIPPODROME	
2018	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	18,00
2019	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	19,00
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	19,00
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de Prélèvement :		56,00

Année	UNITE DE DISTRIBUTION : DAX-SAUBAGNACQ_SEYRESSE	
2018	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	25,00
2019	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	23,00
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	25,00
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de Prélèvement :		73,00

Conformité générale sur les trois dernières années :		100,00 %
Nombre de Prélèvement total :		180

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

## 9 - Conclusion sanitaire par unité de distribution

### Unité de distribution : DAX-SAUBAGNACQ\_SEYRESSE

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés au cours de l'année se sont révélés conformes aux normes.  
Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Hormis une température ponctuellement élevée en période estivale, l'eau est de qualité conforme pour tous les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

PRECISIONS :

### Unité de distribution : DAX-HIPPODROME

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés au cours de l'année se sont révélés conformes aux normes.  
Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Hormis une température ponctuellement élevée en période estivale, l'eau est de qualité conforme pour tous les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

PRECISIONS :

## 10 - Recommandations pour l'unité de gestion



### Plans de Gestion et de Sécurité Sanitaire des Eaux potables (PGSSE)

Dans le cadre du Plan Régional de Santé Environnement de Nouvelle-Aquitaine (PRSE), l'ARS incite les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE) à mettre en œuvre les Plans de Gestion et de Sécurité Sanitaire des Eaux potables (PGSSE). Cette démarche, relevant d'une stratégie générale de prévention basée sur l'évaluation et la gestion des risques, couvrant toutes les étapes de l'approvisionnement en eau, du captage au consommateur, est le moyen le plus efficace pour garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine. Le PGSSE est un dispositif innovant de sécurité sanitaire et de gestion préventive des risques sanitaires qui doit être dynamique et pratique en valorisant les démarches existantes. Dans le cadre d'une journée d'acculturation, l'ARS a mis à disposition des PRPDE un cahier des charges technique applicable au PGSSE.

### Sécurité Sanitaire vis-à-vis des actes de malveillance

Au niveau des installations de production et de distribution de l'eau des efforts doivent être poursuivis en matière de sécurité sanitaire vis-à-vis des actes de malveillance. Les installations d'eau restent des lieux très vulnérables et nécessitent la mise en place d'alarme ou d'autres systèmes au niveau des sites ou des accès directs à l'eau qui permettent une alerte immédiate de l'exploitant ou de la PRPDE en cas d'effraction et la mise en œuvre de mesures préventives.

### Chlorure de vinyle monomère (CVM)

La PRPDE est tenue de mettre en place un plan d'échantillonnage afin d'identifier le risque lié au chlorure de vinyle monomère (CVM) sur l'eau distribuée par des canalisations en PVC posées avant 1980. Sur les parties de réseau où ont été mesurés des dépassements de la limite de qualité pour le CVM des actions correctives doivent être mises en place (purge, maillage, tubage, remplacement de canalisation). Si aucune mesure correctrice ne peut être mise en place rapidement ou ne s'avère efficace, des mesures de restrictions d'usages (boisson et préparation des repas) avec information de la population concernée devront être prises.

### Canalisations en Plomb

La présence de canalisations ou branchements en plomb sur le réseau de distribution doit être connue et des dispositions doivent être prévues pour garantir, à tout moment, le respect de la norme pour le paramètre plomb au point d'usage. En effet, la consommation de plomb pendant de nombreuses années peut présenter des risques pour la santé des usagers concernés. De même, lorsque l'eau est peu minéralisée et agressive et en l'attente d'un traitement de reminéralisation, les populations desservies doivent être informées de son caractère agressif pouvant favoriser la dissolution des métaux constitutifs et, notamment, du plomb des canalisations (réseau public et/ou réseau intérieur des habitats anciens).

### Recensement des cas groupés de gastro-entérites aiguës médicalisées (GeAm)

Depuis décembre 2018, Santé Publique France met à disposition de l'ARS le recensement des cas groupés de gastro-entérites aiguës Médicalisées (GeAm) détectés par unité de distribution (UDI) et par commune. L'ARS réalisera alors une enquête environnementale de manière rétrospective (de 2 à 6 mois après les signaux sanitaires) auprès du responsable (président du syndicat, maire, président de communauté et exploitant) de l'UDI concernée pour valider de manière conclusive l'origine hydrique. Si votre UDI est concernée, il vous sera demandé des informations sur le fonctionnement des installations de production d'eau (traitement, panne, teneur en chlore...) pour, le cas échéant, mettre en œuvre des actions correctives.

### Autosurveillance

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

Il est de la responsabilité de l'exploitant d'assurer une auto-surveillance. Les différentes procédures et opérations d'entretien et de surveillance (mesures de désinfectant, pH, conductivité, entretien des équipements, etc.) sont reportées sur un fichier sanitaire. Au niveau des stations de traitement, des réservoirs et des captages, des robinets de prélèvement facilement accessibles en toute sécurité doivent être mis en place.

Afin d'éviter les risques ponctuels de contamination bactériologique, il convient de rappeler le respect des bonnes pratiques dans le suivi de la protection des captages, des installations de traitement et de distribution d'eau. En particulier, il convient de respecter l'obligation réglementaire de vider, nettoyer, rincer et désinfecter les réservoirs au moins une fois par an. Cette obligation de nettoyage et désinfection s'applique aussi aux réservoirs et aux canalisations avant mise en service ou suite à des travaux avant la remise en service des équipements. Une vérification analytique de l'efficacité des mesures prises est fortement conseillée, voire indispensable s'agissant de la mise en service de nouveaux équipements d'eau potable. Un guide technique établi par l'Astee est disponible sur le site Internet du ministère chargé de la santé (<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guid0713.pdf>).

Signé à Mont de Marsan, le 12 février 2021

Pour le Directeur, L'ingénieur d'études sanitaires



QUERO LOIC

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

## 11 - Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélange de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de Gestion et d'Exploitation

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

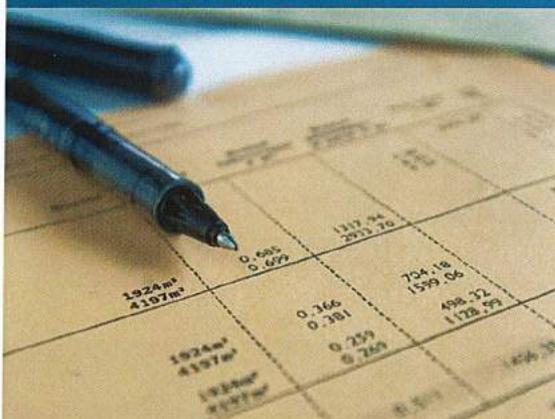
# NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021  
CHIFFRES 2020

## L'agence de l'eau vous informe



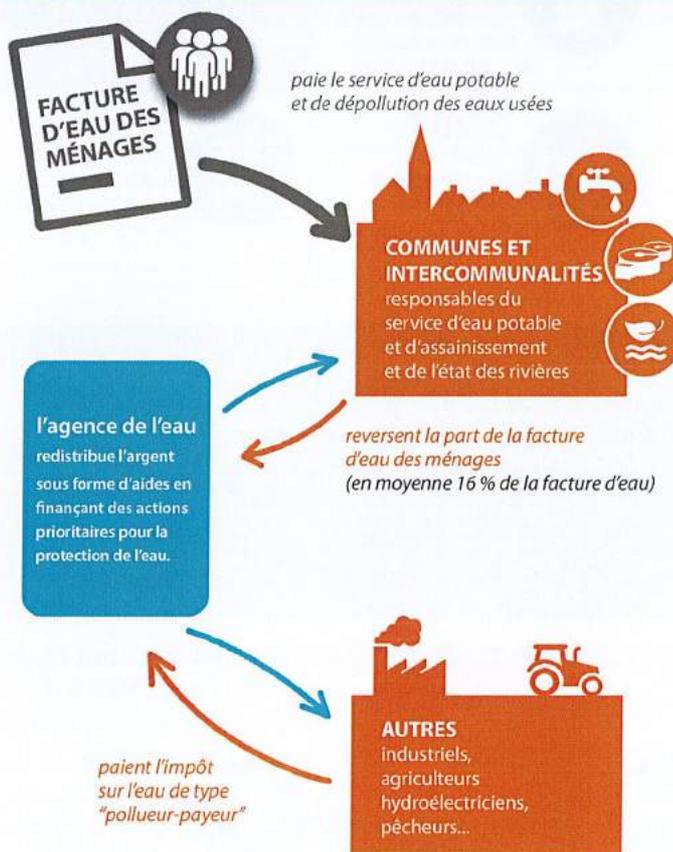
### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <https://www.eau-grandsudouest.fr/>

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

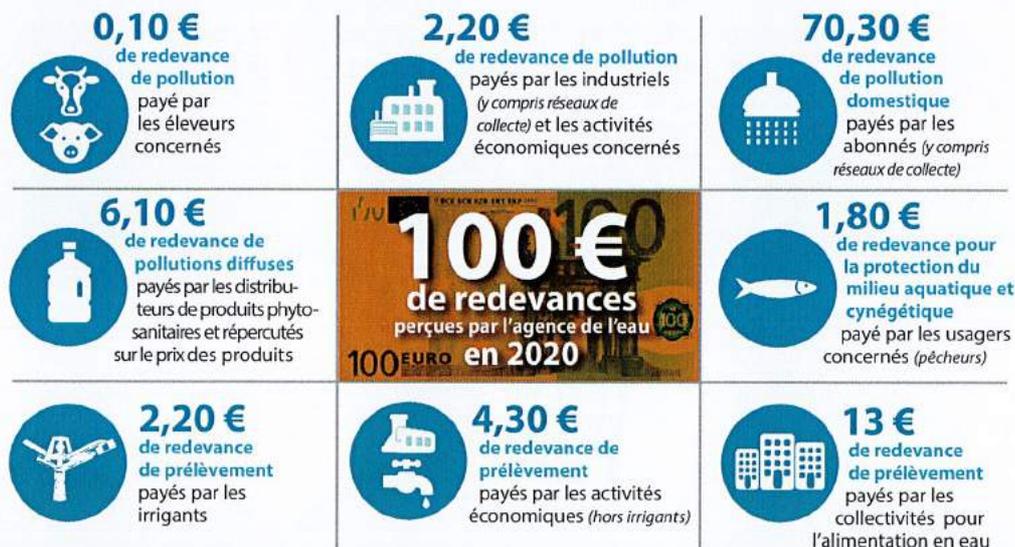
## COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

### recettes / redevances

#### Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



## À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

### interventions / aides

#### Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? \*

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Adour-Garonne



\* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable. En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

### POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 160 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

### POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de 30 M€ ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de 12 M€ pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- 5,6 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
- 61 captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- 19 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- 6,5 M€ pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. 30 démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

### POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- 32 M€ ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, 4,1 millions de m<sup>3</sup> ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

### POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

86 M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

### POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de 42 M€ ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 662 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- 57 ouvrages du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- l'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de 35 000 ha de ZH.

### POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- 2,8 M€ ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 7,3 hectares ont été désimpermeabilisés ou déracordés du réseau public.
- 83 M€ ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : 165 entreprises de peinture ont été mises en conformité. 371 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5<sup>e</sup> du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

### Agence de l'eau Adour-Garonne

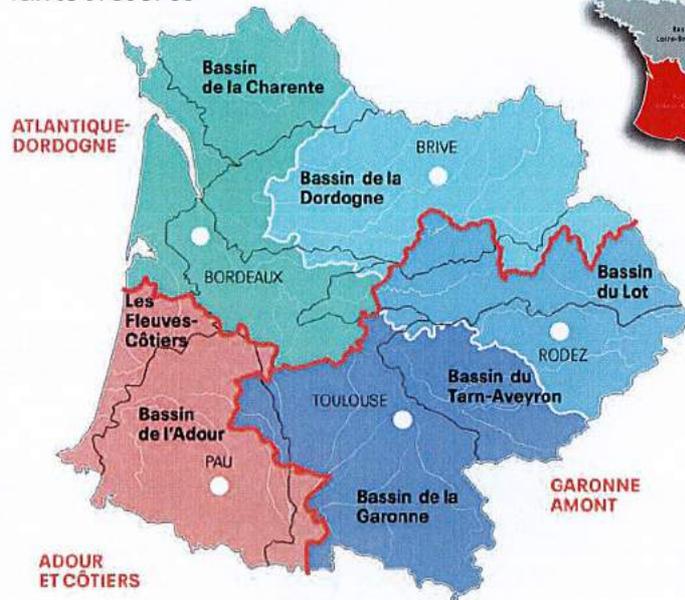
#### Siège

90 rue du Férétra - CS 87801

31078 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 36 37 38

### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



### Délégations territoriales :

#### Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle

33049 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

et

94 rue du Grand Prat

19600 Saint-Pantaléon-de-Larche

Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

#### Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503

64075 Pau Cedex

Tél. : 05 59 80 77 90

Départements 40 • 64 • 65

#### Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510

12035 Rodez Cedex 9

Tél. : 05 65 75 56 00

Départements 12 • 30 • 46 • 48

et

97 rue Saint Roch - CS 14407

31405 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

DU 1<sup>ER</sup> MARS  
AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021



# Donnez votre avis !

consultation nationale  
sur la politique de l'eau

Donnez votre  
avis sur

# L'eau

Tous concernés, tous mobilisés  
pour notre patrimoine commun, l'eau

Rendez-vous sur  
[eau-grandsudouest.fr](http://eau-grandsudouest.fr)



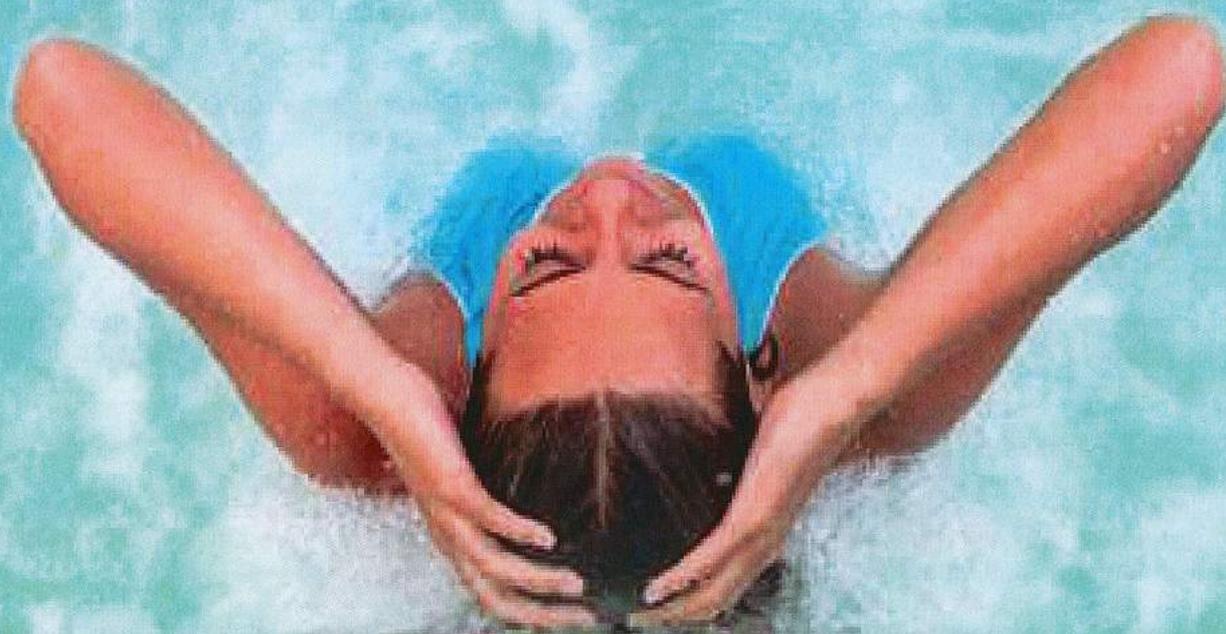
Accès à la consultation nationale sur la politique de l'eau (040) 2 740 008



# RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité de l'eau thermale  
et des boues thermales.

EXERCICE 2020



**RÉGIE THERMALE DE DAX**

6 allée du Bois de Boulogne

Tél. 05 58 90 97 97 [rdeinfo@dax.fr](mailto:rdeinfo@dax.fr)

[WWW.DAX.FR](http://WWW.DAX.FR)

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

## PRÉAMBULE

Conformément aux prescriptions du ministère de l'écologie et du développement durable, le Rapport Annuel du maire sur le Prix et la Qualité du service public doit répondre à plusieurs attentes :

“ Le Maire présente au conseil municipal un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. ”

(art. L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- à destination des usagers :

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté en mairie.

- pour plus de transparence :

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Si ces principes ne s'appliquent pas de droit aux activités thermales, les élus de la ville de Dax ont souhaité mettre à disposition des citoyens et usagers des produits « Eau Thermale » et « TERDAX » un bilan annuel d'activité sur la base de trois axes :

- 1.** La qualité du service à l'utilisateur,
- 2.** La gestion patrimoniale
- 3.** La gestion financière

### 1-LE SERVICE D'EAU THERMALE

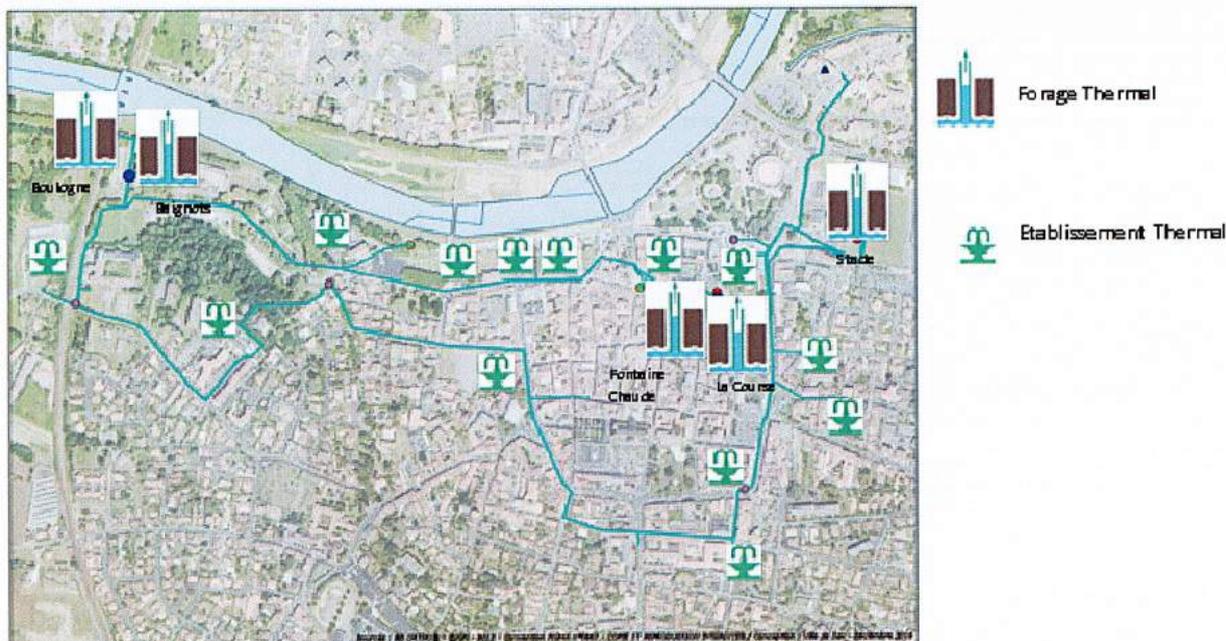
- 1.1 Présentation du service
- 1.2 Qualité du service à l'utilisateur
  - 1.2.1 Production d'eau thermale
  - 1.2.2 Distribution d'eau thermale
  - 1.2.3 Qualité de l'eau distribuée
  - 1.2.4 Retour des usagers
- 1.3 Gestion patrimoniale
  - 1.3.1 Interventions Production
  - 1.3.2 Interventions Distribution
- 1.4 Gestion Financière
  - 1.4.1 Prix de l'eau distribuée
  - 1.4.2 Bilan financier

### 2-LE SERVICE TERDAX : Boues Thermales

- 2.1 Présentation du service
- 2.2 Qualité du service à l'utilisateur
  - 2.2.1 Etapes de production TERDAX
  - 2.2.2 Livraison et reprise TERDAX
  - 2.2.3 Consommation des établissements thermaux
  - 2.2.4 Suivi de la Qualité
- 2.3 Gestion patrimoniale
  - 2.3.1 Maintenance Préventive et Curative
  - 2.3.2 Investissement et Renouvellement
- 2.4 Gestion Financière
  - 2.4.1 Prix de TERDAX
  - 2.4.2 Bilan financier

# 1 - LE SERVICE D'EAU THERMALE

## 1.1 PRÉSENTATION DU SERVICE

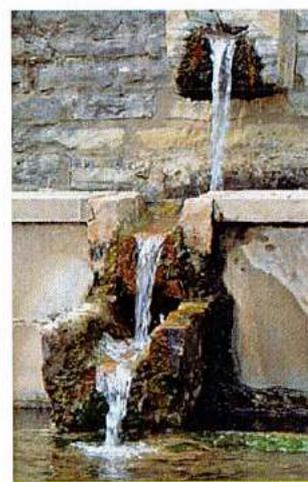


Si les métiers et savoir-faire nécessaires à l'exploitation de l'eau thermale se rapprochent de ceux de l'eau potable, le fonctionnement hydraulique du réseau d'eau thermale est néanmoins bien différent, puisque la particularité de l'eau thermale minérale ne permet pas de la stocker ou de la traiter. Sans réservoir, les forages alimentent donc les établissements thermaux en direct, via un réseau calorifugé permettant de réduire les déperditions de chaleur.

L'autorisation d'exploiter le forage du Stade ayant été finalisée début 2019, cinq forages sont maintenant disponibles avec une capacité nominale d'environ 140 m<sup>3</sup>/h pour chacun, soit un débit théorique total de 700 m<sup>3</sup>/h contraint par le réseau et les pertes de charges. La réalité se situant aux alentours de 480 m<sup>3</sup>/h disponibles.

En 2014, la modélisation du réseau thermal affiche un besoin maximal instantané et cumulé pour l'ensemble des établissements thermaux à 585 m<sup>3</sup>/h. Ainsi, si le volume annuel produit est largement en dessous de celui autorisé par l'autorisation préfectorale, le débit instantané n'est pas toujours suffisant pour répondre à certaines demandes ponctuelles. Les établissements thermaux sont donc dotés d'hydrolimiteurs faisant plafonner le besoin instantané maximal à 400 m<sup>3</sup>/h en cumulé.

Il est néanmoins important de noter que certains établissements thermaux demandent chaque année une dérégulation de leur hydrolimiteur pour obtenir un débit supérieur en période de pointe, nécessitant parfois une reprise de réglages du réseau.



## 1.2 QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER

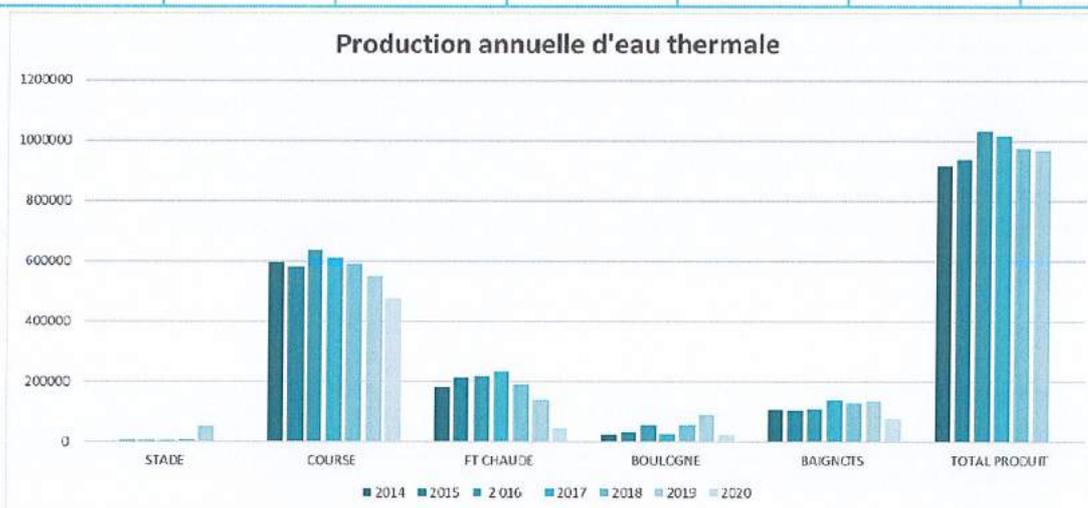
### 1.2.1 PRODUCTION D'EAU THERMALE

La ville de DAX est propriétaire de 5 forages d'eau thermique :

- Sur la partie EST du centre-ville :
  - ✓ Forage du Stade, dans le domaine privé du Stade Maurice Boyau
  - ✓ Forage de La Course, sur l'esplanade du Général de Gaulle
  - ✓ Forage de la Fontaine Chaude, enterré derrière le monument historique
- Sur la partie Ouest du centre-ville :
  - ✓ Forage de Boulogne, le long des berges de l'Adour ;
  - ✓ Forage de Baignots, dans le parc des Baignots

En fonction des aléas climatiques (inondations pouvant impacter la production du pôle Ouest) ou des travaux divers (Place de la Fontaine Chaude, Stade, ...), les différents forages thermaux sont utilisés de façon variable sans que cela n'impacte particulièrement la ressource ou la qualité de l'eau (bien que les températures des eaux thermales issues des deux nourrices ne soient pas exactement les mêmes).

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Volume Total Produit (m<sup>3</sup>)</b>	938 775	1 028 744	1 018 420	974 073	966 346	<b>623 910</b>



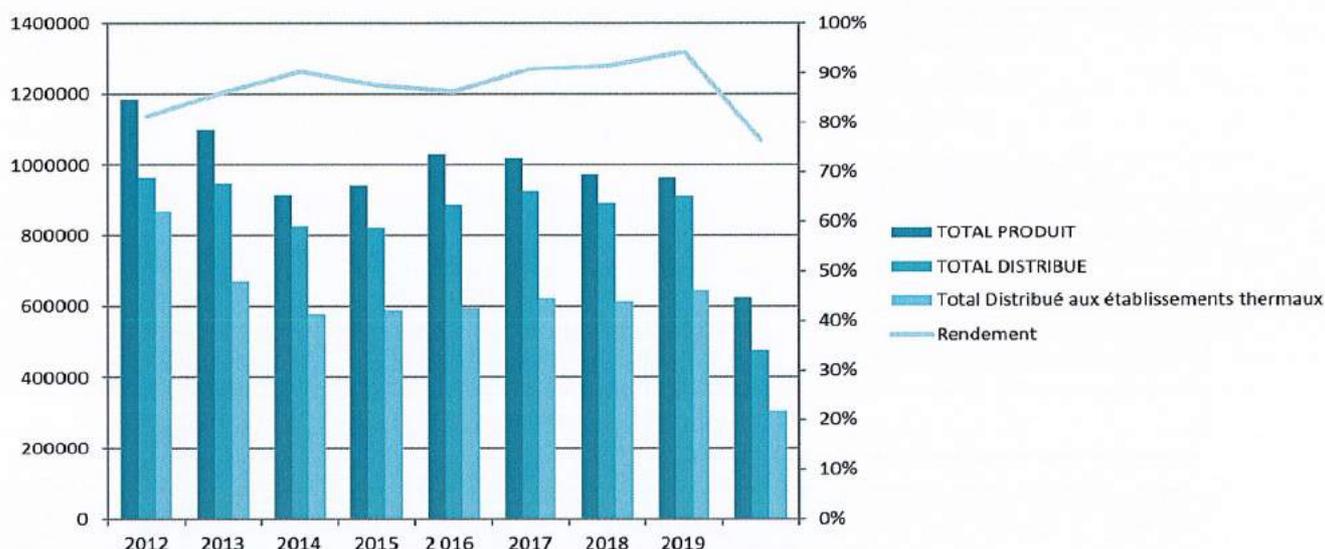
Le forage du Stade, utilisé de façon exceptionnelle en 2012 et 2013, a retrouvé sa fonction de secours depuis 2014 (volume de purge), jusqu'à son autorisation d'exploitation obtenue en 2019.

On note en 2020 une importante baisse du volume produit (-35%) lié au confinement COVID19 et à l'arrêt de la saison thermale le 17 mars 2020 (reprise progressive fin juin 2020), puis un second confinement à compter de 30 octobre 2020 (3 mois de confinement cumulé en 2020).

Sans information précise sur les dates de reprise, et afin d'assurer la qualité bactériologique de la ressource, le service a choisi de maintenir le réseau en température durant toutes les périodes de confinement. Ainsi, si la fréquentation thermale a chuté de 65%, le volume d'eau produit n'a chuté que de 35%. A noter néanmoins le raccordement de deux nouveaux usagers : le Lycée BORDA (chauffage) et le centre aquatique AQUAE (ouverture fin octobre 2020), dont l'activité a également été lourdement impactée par les périodes de confinement.

## 1.2.2 DISTRIBUTION D'EAU THERMALE

Le réseau thermal étant constitué d'une simple boucle de 5,5 km de réseau sous pression pour une vingtaine de branchements ou antennes, prolongé d'une antenne de 1,2km pour alimenter le centre AQUAE et le lycée BORDA. La problématique du rendement réseau reste éloignée de celle d'un réseau d'eau potable, au fonctionnement hydraulique différent.



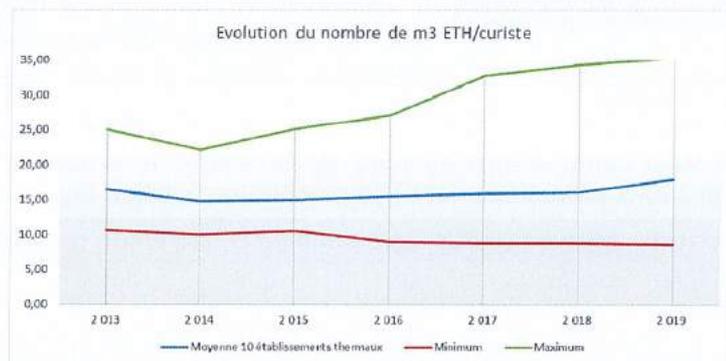
En effet, la production et la distribution de l'eau thermique, spécifique à la ville de DAX, n'entrent pas dans les champs de compétences classiques comme l'eau potable et l'assainissement, et ne sont donc pas soumises aux indicateurs obligatoires sur le prix et la qualité de service. Ainsi, la priorité de service étant donnée à la qualité sanitaire de l'eau distribuée (100% d'analyses conformes sur la production avant mise en distribution), beaucoup de purges de réseau sont effectuées pour garder une température conforme. Ces volumes de service peuvent représenter 15 à 20 % du volume total produit. L'année 2020, avec un maintien en température sans distribution, a considérablement augmenté le volume de purge nécessaire. Le rendement réseau, indicateur de référence Eau Potable, semble donc moins pertinent pour la gestion du réseau d'Eau Thermale.

Volumes distribués (m <sup>3</sup> )	2018	2019	2020	Variation 2019/2020
<b>Etablissements thermaux</b>	613 401	643 256	<b>304 072</b>	- <b>53 %</b>
<b>Usine du Péloïde</b>	166 990	152 289	<b>131 240</b>	- <b>14 %</b>
<b>Centre AQUAE</b>	-	-	<b>10 188</b>	-
<b>Lycée BORDA</b>	-	-	<b>30 342</b>	-
<b>Autres (Fontaine, purges, divers, ...)</b>	110 006	115 000	<b>Non représentatif</b>	-
<b>TOTAL</b>	<b>890 391</b>	<b>910 545</b>	<b>≈ 475 842</b>	- <b>48 %</b>

Etablissements Thermaux	2018	2019	2020	Variation 2019/2020
<b>Nombre total curistes (desservis par ETH)</b>	<b>40 717</b>	<b>39 936</b>	<b>12 390</b>	- 68,9 %
<b>Ratio moyen en m<sup>3</sup> thermal/curiste</b>	<b>16,05</b>	<b>18,00</b>	<b>24,54</b>	+ 37 %

En 2019, l'augmentation du volume vendu aux établissements thermaux, malgré une baisse de la fréquentation, inverse les tendances observées les années précédentes.

En 2020, les confinements successifs faussent complètement l'interprétation des données. La fréquentation des curistes, peu communiquée par les établissements en raison de la COVID19, est donc basée sur les chiffres du CNETH, base des assurés sociaux (87% de 14 080 déclarés).



En observant le ratio m<sup>3</sup>/curiste, l'augmentation du maximum observée ces dernières années peut suggérer des changements de process sur certains établissements thermaux, justifiant l'augmentation de la distribution. Le ratio minimum est lui en légère baisse depuis 2013, sans impact majeur sur les ventes générales. La moyenne par curiste, stable depuis 2013, augmente donc de 12% en 2019. Les chiffres sur 2020 ne sont pas interprétables.

### 1.2.3 QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

#### COMPOSITION DE L'EAU PRODUITE

L'eau thermale de la ville de DAX, chargée en sulfate de calcium, est d'une minéralisation élevée (environ 1g/litre) et naturellement chaude. Les forages du pôle EST ont néanmoins une température légèrement plus élevée que ceux du secteur OUEST.

		Température (°C)	Résidu à sec à 180°C (mg/l)	Conductivité (µS/cm)	pH
<b>Nourrice EST</b>	<b>Stade</b>	55.9	865	1412	7,5
	<b>Place de la Course</b>	61.3	922	1444	7,4
	<b>Fontaine Chaude</b>	61.3	929	1442	7,4
<b>Nourrice OUEST</b>	<b>Baignots</b>	56,2	833	1360	7,4
	<b>Boulogne</b>	55.1	831	1347	7,5

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

En 2020, l'écart de température maximal constaté sur le réseau de distribution est de 7.1°C, relevé entre les valeurs extrêmes de température ; un maximum pour la fosse des Bains St pierre et un minimum pour la fosse de DAXADOUR.

## CONTROLE DE CONFORMITE SANITAIRE



Le contrôle de la conformité sanitaire des eaux minérales naturelles est défini par l'arrêté du 22 octobre 2013. Assuré par un laboratoire externe mandaté par l'ARS (Agence Régionale de Santé), ce contrôle officiel est renforcé par une surveillance sanitaire interne suivie par le Laboratoire de la Régie des eaux du Grand Dax afin de prévenir les risques et d'informer les services dès la moindre présomption. Ainsi, les exigences de la surveillance sanitaire interne, calées sur les analyses des années précédentes et sur la composition classique de l'eau thermale, sont plus sévères que celles définies dans l'arrêté ministériel, la procédure interne mise en place selon le document

conformément aux exigences de la technique DT-10-034-ETH.

Pour assurer un suivi continu tout au long de la saison thermale, le laboratoire municipal assure des analyses bactériologiques et physico-chimiques selon la périodicité suivante :

- **Eau de production** : analyse toutes les semaines et à chaque remise en route pour tous les forages.

	Veille Sanitaire interne (Laboratoire Municipal)				Contrôle ARS (LHE)	
	Analyses Physico-chimiques		Analyses microbiologiques			
	Nombre d'analyses 2020	Taux de conformité interne	Nombre d'analyses 2020	Taux de conformité interne	Nombre d'analyses 2020	Taux de conformité officiel
<b>Eaux de production</b>	118	98 %	114	97 %	11	100 %
<b>Eaux de distribution</b>	145	99 %	145	94 %	4	100 %
<b>Buvette Publique</b>	49	100 %	46	96 %	6	100 %
<b>TOTAL</b>	<b>312</b>	<b>99 %</b>	<b>305</b>	<b>95 %</b>	<b>21</b>	<b>100 %</b>

En raison des confinements 2020, on observe une baisse du nombre d'analyses obligatoires (-34%) ainsi qu'une baisse plus relative de la veille sanitaire interne (-28%). Ces baisses restent bien inférieures à celle de la fréquentation (-65%) en raison du choix du maintien en température du réseau thermal.

Les alertes surveillances sanitaires internes correspondent principalement à la remise en route en début de saison thermale. Des actions de purge sur le réseau permettent alors d'atteindre les valeurs de conformité.

Les non-conformités internes relevées en physico-chimie sont essentiellement liées à des problèmes de turbidité. Toutefois, les dépassements du seuil d'alerte sont sans ampleur.

Accès et réseau en préfecture  
04021400887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

## 1.2.4 RETOUR DES USAGERS

En 2020, les conditions particulières n'ont pas permis d'avoir un retour des usagers comparable à ceux des années précédentes. Avec deux remises en route, trois périodes d'arrêts et une fréquentation en baisse, le service n'a pas été impacté par une hausse des réclamations pour autant.

Quatre réclamations ont néanmoins été enregistrées : 2 manques de pression, une baisse de température et une sonde HS.

Pour rappel, ces retours clients ne sont pas liés à la qualité de l'eau distribuée mais au fonctionnement spécifique du réseau d'eau chaude sans réserve tampon.

## 1.3 GESTION PATRIMONIALE

### 1.3.1 INTERVENTIONS PRODUCTION

#### Inspection des forages

Début 2020 : inspection du forage de la Fontaine Chaude.

#### Optimisation des forages

Courant 2020 : Optimisation fonctionnement télégestion (connexion, secours).



### 1.3.2 INTERVENTIONS DISTRIBUTION

Nettoyage réseau thermal en janvier.	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Coût TOTAL</b>	27 924 €	35 573 €	32 250 €	26 296 €	43 958 €

Le coût total des articles utilisés est de 18 533€ HT, soit 45% de plus qu'en 2020, lié à un important renouvellement. Parallèlement, le nombre d'heures passées a chuté de 15 %.

**A noter pour 2022** : En raison du COVID, des faibles volumes distribués et des incertitudes sur l'intersaison à venir, il est proposé de décaler d'un an le nettoyage du réseau thermal. Dans cet esprit, le nettoyage 2021 a donc été axé sur un fort renouvellement des équipements.

Un important travail a également été fait depuis trois ans sur la télégestion des établissements thermaux. Le service peut maintenant consulter en temps réel le débit, la température et la pression à l'entrée de tous les établissements.

## 1.4 GESTION FINANCIERE

### 1.4.1 PRIX DE L'EAU DISTRIBUÉE

En 2020, les tarifs de la Régie des Eaux n'ont pas été augmentés :

<b>Prix de l'eau Thermale à DAX (Pour 40 000 m<sup>3</sup>)*</b>		<b>Unité</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Ecart annuel</b>	
<b>EAU THERMALE</b>	Prix du m <sup>3</sup>	€ HT/m <sup>3</sup>	1,145	1,145	0 %	
	Abonnement annuel (DN50mm)	€ HT/an	1 004,84	1 004,84	0 %	
	Prix HT (perçu par la Régie)	€ HT/m <sup>3</sup>	1,17	1,17	0 %	
	Redevance	Prélèvement de la ressource en eau	€ HT/m <sup>3</sup>	0,05	0,05	0 %
	TVA	TVA (5,5%)	€ /m <sup>3</sup>	0,06	0,06	0 %
	<b>Prix unitaire Eau Thermale TTC</b>		<b>€TTC/m<sup>3</sup></b>	<b>1,28</b>	<b>1,28</b>	<b>0 %</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>	Prix du m <sup>3</sup>	€ HT/m <sup>3</sup>	0,72	0,72	0 %	
	Abonnement annuel (DN50mm)	€ HT/an	318,40	318,40	0 %	
	Prix HT (perçu par la Régie)	€ HT/m <sup>3</sup>	0,73	0,73	0 %	
	Redevance	Modernisation des réseaux	€ HT/m <sup>3</sup>	0,25	0,25	0 %
	TVA	TVA (10%)	€ /m <sup>3</sup>	0,07	0,07	0 %
	<b>Prix unitaire Assainissement TTC</b>		<b>€TTC/m<sup>3</sup></b>	<b>1,05</b>	<b>1,05</b>	<b>0 %</b>
<b>Prix HT (perçu par la Régie)</b>		€ HT/m <sup>3</sup>	<b>1,90</b>	<b>1,90</b>	<b>0 %</b>	
<b>Total Taxes et Redevances</b>		€ /m <sup>3</sup>	<b>0,44</b>	<b>0,44</b>	<b>0 %</b>	
<b>PRIX UNITAIRE Total TTC</b>		<b>€TTC/m<sup>3</sup></b>	<b>2,34</b>	<b>2,34</b>	<b>0 %</b>	

Les tarifs de l'eau thermale n'ont augmenté que de 7% depuis 2010 (inférieur à l'inflation cumulée de 12,2% sur cette période).

En 2020, les confinements COVID19 ont pu créer des situations délicates financièrement pour certains usagers (professionnels). La collectivité a donc proposé aux établissements thermaux un report de la facturation ETH pendant la durée du confinement. Plus de la moitié des clients ont finalement bénéficié de cette mesure.

## 1.4.2 BILAN FINANCIER

### PARAMÈTRES FINANCIERS

Les indicateurs financiers généraux sont donnés dans le tableau suivant pour l'activité Eau Thermale :

2020	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2020
<b>Fonctionnement</b>	1 007 589.00 €	725 626.13 €	- 281 962.87 €
<b>Investissement</b>	230 069.18 €	314 182.28 €	84 113.10 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 237 568.18 €</b>	<b>1 039 808.41 €</b>	<b>-197 849.77€</b>

Après cinq années aux résultats mitigés en lien avec des investissements majeurs, l'année 2020 affiche un résultat négatif en fonctionnement en lien avec la crise sanitaire COVID 19 et la fermeture des établissements thermaux.

Pour rappel, les excédents sont réinvestis de façon exclusive dans les activités du budget d'eau thermale de la régie des eaux.

Il est important de noter que le service doit pouvoir faire face :

- aux éventuels aléas de Santé Publique pouvant impacter la saison thermale et la production d'eau thermale,
- à tout besoin de renouvellement ou d'investissement dans le cadre de la continuité de ses missions.

### EXTINCTION DE LA DETTE

En 2020, le budget annexe de l'eau thermale n'a pas été grevé par l'endettement.

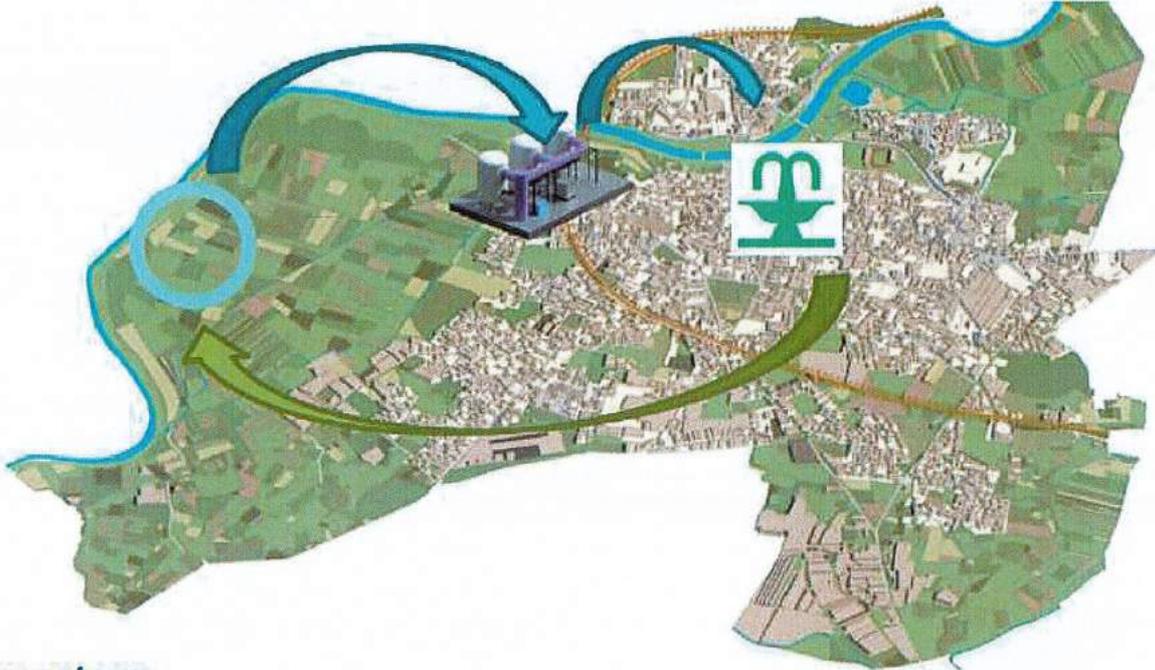
### TAUX D'IMPAYÉS

Il s'agit du taux d'impayé au 31/12/2020 sur les factures émises au titre de l'année **2019**.

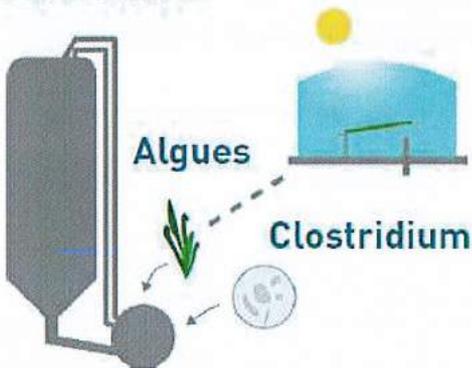
Le budget annexe de l'eau thermale est peu touché par les impayés, le taux étant de 1.90%, soit un montant de 16 915.23 €.

# 2- LE SERVICE TERDAX

## 2.1 PRÉSENTATION DU SERVICE



### Fermenteur



TERDAX, la boue thermique de DAX, est produite à partir d'argiles et limons naturels extraits de la carrière de Saubagnacq, située à l'Ouest de la ville. Transporté jusqu'à l'usine de production, le produit brut est traité (lavage à l'eau thermique, tamisage, maturation) et mélangé aux algues et clostridium, produits également sur site et présents naturellement dans le sol de DAX en faible quantité. Riche de l'ajout de ce principe actif, le produit final est alors conditionné en sachet de 10 kg, puis livré aux établissements thermaux de l'ensemble de la station thermale.

Enfin le produit usagé est récupéré par les services de la Régie pour être restitué au milieu naturel dans les conditions fixées par l'arrêté d'exploitation de la carrière.

Chaque année, les services de la Régie extraient 2 500 tonnes d'argiles de la carrière, produisent 3,5 tonnes d'algues sous serre et 350 kg de bactéries type Clostridium en étuve. Ainsi, environ 240 000 sachets sont distribués aux 17 établissements thermaux au cours de 1 300 livraisons annuelles (incluant les retours au milieu naturel).



## 2.2 QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER

### 2.2.1 ETAPES DE PRODUCTION TERDAX

#### EXTRACTION DES ARGILES ET LIMONS

Les opérations d'extraction sont effectuées chaque année en période dite sèche (estivale). La durée des travaux est d'environ de 10 jours, permettant à la Régie des Boues de couvrir ses besoins annuels en limon.



Le respect de l'arrêté du 20 novembre 2007 relatif à l'exploitation de la carrière du Grand Boulon est soumis à des contrôles réguliers de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement).

Fin 2020, la Régie des Boues comptabilise 12 campagnes d'extraction. La superficie annuelle employée depuis 2009 (première extraction) est supérieure à la superficie moyenne autorisée.

Ainsi, bien que l'arrêté d'exploitation prenne fin en novembre 2031, il est possible que la ressource autorisée soit totalement exploitée d'ici 2026.

Cette avance est due à 2 facteurs distincts, à savoir :

- les estimations initiales surévaluées ;
- la structure géologique du terrain majoritairement sablonneuse, nécessitant l'ouverture de grandes excavations pour aller chercher la ressource, chacune égale environ à une superficie de 900 m<sup>2</sup>, contre 600m<sup>2</sup> notifiée dans le phasage prévisionnel.

Les services de TERDAX s'attacheront donc à contacter la DREAL dès 2022 pour solliciter une nouvelle autorisation d'exploiter.

#### PREPARATION MECANIQUE / MATURATION

Le process de TERDAX permet de mettre en sachet de 10 Kg des boues ayant subi une phase de maturation. TERDAX, le péloïde de DAX est composé :

- de limon de l'Adour,
- d'eau minérale ;
- d'hexamétaphosphate de sodium (dispersant), permettant le délayage de la boue dans l'eau minérale dans le but d'enlever les détritux organiques et minéraux ;
- de clostridium bifermentans (phase biologique) ;
- de cyanobactéries ou algues bleues (phase biologique) à un dosage minimal de 0,2/1000 ;
- d'hydroxyéthylcellulose(durcissant) permettant d'avoir des boues à fortes viscosités, nécessaires lors de l'application sur le curiste ;
- d'un film de conditionnement de qualité alimentaire (emballage).

Tout au long de leur processus de préparation, les boues thermales font l'objet de contrôles sanitaires assurés par le Laboratoire de la régie du Grand Dax.

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021



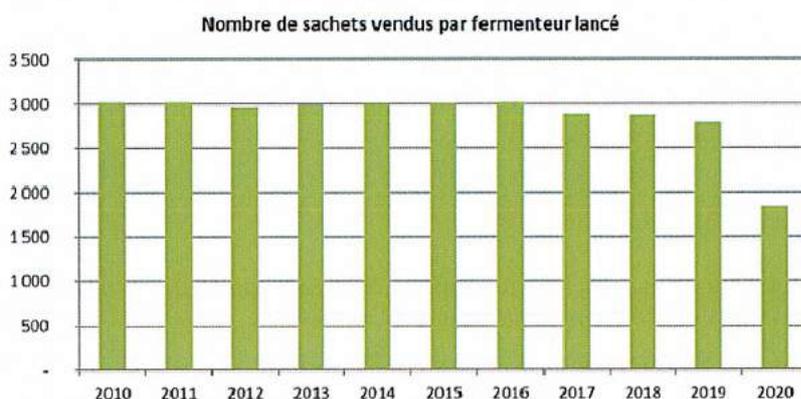
La préparation mécanique permet de transformer le limon (en le mélangeant à l'eau minérale) en une solution liquide permettant par la suite, grâce à une filtration, d'enlever tous les débris minéraux et organiques.

Cette opération est facilitée par l'apport d'un dispersant (hexamétaphosphate de sodium) aidant au délayage du limon.

Puis, pendant une douzaine de jours environ, le mélange (limon+algues+cyanobactéries) fermente à 45°C dans les cuves. Cette étape de maturation est caractérisée par la recirculation en circuit fermé et la montée en température qui favorise les échanges biochimiques entre les différents intrants (eau minérale/limon/ phase biologique), garantissant ainsi aux boues thermales de Dax leurs spécificités.



Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	%
<b>Nombre de fermenteurs lancés</b>	83	78	79	81	80	86	41	-52%
<b>Nombre de sachets vendus</b>	249 080	234 620	238 740	233 260	229 540	239 840	75 120	-69 %
<b>Ratio sachets vendus par fermenteurs lancés</b>	3 001	3 008	3 022	2 880	2 869	2 789	1 832	- 34%



De 2011 à 2019, l'étape de maturation suit une rentabilité linéaire variant de moins de 8%, traduisant la performance et la stabilité du système en place.

En 2020, les deux confinements COVID détruisent les cadences et impose de purger certains fermenteurs pour mettre l'usine à l'arrêt à deux reprises.

A partir de la saison 2019, un stock de sachet est produit d'avance pour assurer la reprise de la saison suivante, et ainsi anticiper les maintenances envisagées lors de l'intersaison. Ainsi, le ratio de sachets vendus/fermenteur lancé diminue mais le nombre de sachets produits reste stable.

## **Rappel : Incident Majeur 2016**



En 2016, le service a fait face à **l'éventration du fermenteur 5**, causée par un arrachement du collage liant la virole au fond conique de la cuve.

Suite à cet incident une expertise a été réalisée par le fabricant des cuves sur l'ensemble du parc de maturation. L'origine de l'incident reste floue. Le constructeur ne relève pas de problème structurel sur les autres cuves (dureté).

Cependant le gel coat (barrière de protection des cuves polyester) a subi un vieillissement accéléré, matérialisé par des cloques sur les parois intérieures des cuves.

L'apparition de ce phénomène est dû selon le fabricant au dispositif de chauffage (serpentin) qui était implanté à l'origine à l'intérieur des cuves pour chauffer les boues thermales stockées.

Suite à cet incident, il a été décidé de procéder à l'inspection des fermenteurs en fin de saison. Les premiers tests n'ont décelé aucune anomalie particulière. Ils portaient majoritairement sur la structure externe des fermenteurs. A cette fin, des mesures ont été réalisées sur la dureté du polyester sur une quinzaine de points.



Deux nouvelles expertises se sont déroulées fin 2017 et fin 2018 sur l'intérieur de toutes les cuves. Sur chaque équipement inspecté, des problèmes structurels ont été observés au niveau :

1. des collages entre les cônes inférieurs et la virole, caractérisés par des fissures,
2. du gel coat, probablement détérioré par des surchauffes liées au serpentin présent dans chaque silo, comme précisé plus haut.

Ces défauts majeurs pouvant dégrader le process des boues et porter atteinte à la sécurité des agents, la direction de la Régie des Boues a décidé de réaliser début 2018 les travaux nécessaires de remise en état pour un montant de 19 340 € HT.

Une expertise de l'intérieur des cuves est dorénavant engagée dès la fin de chaque saison thermale pour contrôler le bon état des cuves.

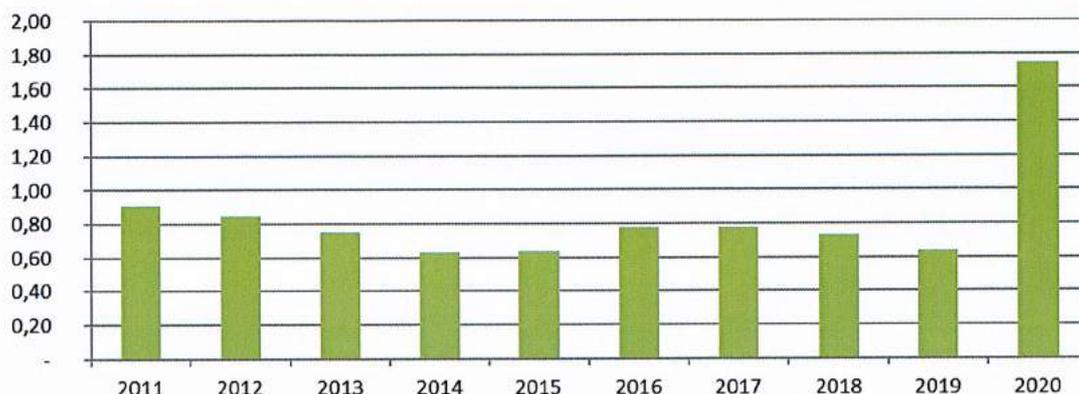
## **Consommation d'eau thermale**

Le process de préparation de « TERDAX, le Péloïde de DAX » nécessite différents apports d'eau pour les étapes suivantes :

- la préparation du limon (délitage) et le conditionnement des boues thermales (préparation du polymère, agent épaississant),
- la culture des cyanobactéries,
- La maturation en fermenteur (source de calories pour monter les boues thermales en température),
- Le chauffage du bâtiment.

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

## Ratio Eau Thermale (m3)/sachet TERDAX



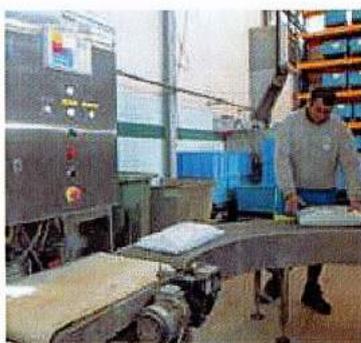
Durant l'intersaison 2014/2015, des travaux ont été réalisés sur TERDAX visant à optimiser l'utilisation de l'eau thermique, en valorisant les rejets énergétiques du process de TERDAX, des chauffages du Péloïde et des nouveaux bureaux du Service Public de l'Eau du Grand Dax.

A partir de 2016, l'augmentation observée est liée aux purges hivernales faites sur le réseau, le site de TERDAX devenant l'exutoire de purge principal du réseau. Un comptage installé en 2019 a permis d'améliorer la lisibilité de cet indicateur. Au final, le ratio reste toujours supérieur à 600 litres ETH/sachet, soit 60 litres ETH/kg (chauffage inclus).

En 2020, les importantes périodes de confinement ont nécessité d'utiliser la purge TERDAX pour maintenir le réseau en température. Il est donc considéré que ces valeurs sont non représentatives.

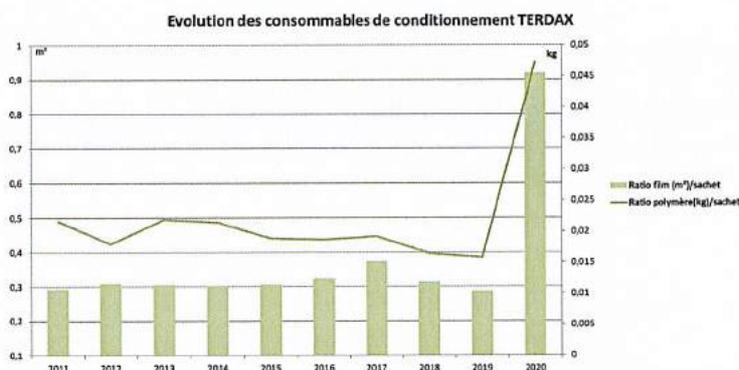
## CONDITIONNEMENT DE TERDAX

« TERDAX, le Péloïde de DAX » est conditionné dans des sachets de 10 kg, soit environ 6,8 litres (densité de 1,5).



Les boues thermales sont conditionnées dans un film plastique de qualité alimentaire.

La chaîne de préparation de TERDAX est conçue pour assurer le contrôle des boues thermales (correspondance avec la définition produit), sa traçabilité, le découpage de la production en lots, la mention d'un numéro de lot et la référence à une date limite d'utilisation optimum sur chaque sachet commercialisé.



Afin d'optimiser l'aspect et la viscosité du produit fini, un épaississant (polymère) est ajouté dans un mélangeur en amont de la mise en sachet.

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

La consommation annuelle de film alimentaire varie peu (<5%) jusqu'en 2016, où un changement des équipements de conditionnement est envisagé pour permettre de diminuer le rebus de soudure. En 2017, le renouvellement d'une des deux ensacheuses entraîne des essais préalables avec différents types de film, expliquant l'augmentation (+ 16 %) sur cette fourniture. En 2018, l'usine fonctionne avec deux ensacheuses différentes.

L'année 2019 permet de confirmer l'économie sur la consommation du film (-15%) grâce à ces nouveaux équipements, d'abord destinés à améliorer les performances de fermeture de sachets.

En 2020, les données ne sont pas représentatives en raison des périodes de confinement (achat de produits non consommés et stockés).

### 2.2.2 LIVRAISON ET REPRIS TERDAX



Les sachets de TERDAX sont conditionnés par lot de 20 unités dans des bacs installés sur des plateaux mobiles. Ces bacs sont transportés par camion vers les établissements thermaux. Chaque bac livré est accompagné du ou des bordereau(x) de conformité produit. A l'issue de la livraison un bon est donné à l'établissement thermal sur lequel est noté :

- le ou les numéro(s) de lot livré,
- le quantitatif en nombre de bac,
- le ou les numéro(s) de(s) bordereau(x) de conformité du ou des lot(s) livré(s).

La récupération des boues « usagées » s'effectue dans les établissements thermaux, dans des bacs métalliques compartimentés munis de poches biodégradables. Les bacs et poches sont fournis par la Régie des Boues. Les boues thermales considérées comme usagées sont ensuite enlevées des établissements pour être déchargées sur TERDAX dans une benne avant leur remise en carrière, leur habitat originel.

Cette démarche participe en partie à la réhabilitation du site d'extraction. Le quantitatif des retours de boues amenées en carrière est consigné. Le restant étant évacué en déchetterie (boues collées sur les draps plastiques) ou par le réseau d'assainissement collectif.

Les boues ramenées en carrière font l'objet chaque mois d'un prélèvement pour analyses. L'énumération des germes retrouvés à l'issue des analyses est en adéquation avec les valeurs observées sur la carrière.

**En 2020, la régie des boues a livré environ 3 800 bacs. Elle a parcouru 7 000 km pour la livraison des boues et 5 500 km pour leur récupération, avec un taux de boues réhabilitées d'environ 30 % (en baisse mais non représentatif).**

### 2.2.3 CONSOMMATION TERDAX DES ÉTABLISSEMENTS THERMAUX

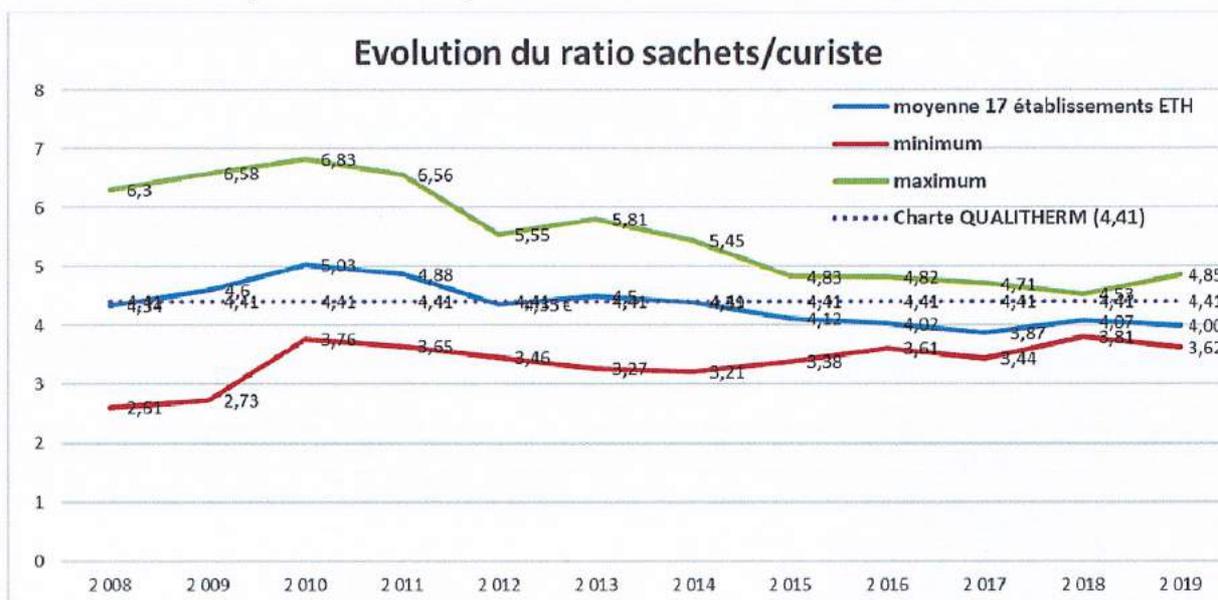
La vente de boues thermales est liée à une charte Qualité « QUALITHERM », dans laquelle est notifiée une consommation minimale de TERDAX fixée à 4,412 sachets/curiste. Cette mesure, mise en place durant l'année 2000, avait pour but d'uniformiser la qualité des soins dans les établissements thermaux de la station et d'asseoir la pérennité financière de la Régie des Boues. Cette charte avait été élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs.

La consommation TERDAX par curiste suit une tendance ascendante de 2001 à 2010 (de 3,36 à 5,03 sachets/curiste), avant d'amorcer à partir de 2011 une baisse constante. Cette année

Accusé de réception et préfecture  
040-214000887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

2011, malgré ses volumes importants de vente, marque le début du repli de la demande de TERDAX. Ainsi, entre 2010 et 2017, une baisse des ventes de 20 % est constatée, pour une fréquentation relativement stable.

Le profil individuel des établissements thermaux, démontre l'évolution des comportements et la distance prise avec les engagements de la charte QUALITHERM. En 2011, douze établissements respectent la charte, et seulement 2 en 2017 et 2018.



Le graphe ci-dessus met en avant deux points majeurs :

- Une utilisation de TERDAX de plus en plus homogène, avec des consommations mini et maxi qui se rapprochent chaque année de la moyenne (forte diminution de l'écart-type).
- Une orientation naturelle des cures vers une moyenne de 4 sachets/curiste.

En 2018, des discussions entre la collectivité et les établissements thermaux ont permis d'expliquer cette tendance : nouvelles cures plus courtes, évolution des pratiques, etc... A leur demande, il a donc été convenu d'abaisser le seuil de 4,41 à 4 sachets/curiste (-10%), et de raisonner en « équivalent temps-plein » de cure, soit une cure = 18 soins.

Afin de garantir la stabilité financière du service, le prix du sachet a donc été augmenté en 2019 (+10%), comme convenu avec l'ensemble des acteurs, représentés par l'ETAD (Association des établissements thermaux de l'agglomération du Grand Dax). Une convention a permis de formaliser cet accord.

En 2019, cet objectif de 4 sachets/curiste est exactement la moyenne observée, et 9 établissements thermaux sur 17 restent à ce jour très légèrement en dessous.

En 2020, les services n'ont pas d'informations suffisamment précises sur les fréquentations thermales. Quoiqu'il en soit, le déroulement compliqué et délicat de la saison 2020, lourdement impactée par les deux confinements, ne permet pas d'interpréter l'évolution des ces données.

## 2.2.4 SUIVI QUALITÉ

### Qualité sanitaire du produit

La conformité sanitaire du produit est assurée par une surveillance permanente du Laboratoire de la régie sur les différentes étapes de préparation du Péloïde : extraction, maturation, conditionnement. Sans visa sanitaire et analyses conformes, le contenu d'un fermenteur ne peut être orienté vers la mise en sachet. **Sans contrôle libératoire, les sachets de Terdax ne peuvent être livrés.**

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

	Contrôle sur boues en cours de <b>Maturation</b>	Contrôle sur l' <b>eau thermale</b> au cours de la préparation	Contrôle sur produit fini <b>Ensachage</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Nombre de dossiers pour VISA</b>	48	14	241	<b>303</b>
<b>Nombre d'échantillons</b>	144	16	777	<b>937</b>
<b>Nombre de paramètres analysés</b>	626	288	10 223	<b>11 137</b>

En 2020, environ 11 000 paramètres (-50%) ont été analysés pour 777 échantillons (-52%), permettant de contrôler la conformité du produit.

### **Démarche AQUACERT**

Le décret du 11 janvier 2007 relatif à la Qualité des eaux destinées à la consommation humaine a introduit dans le code de santé publique, une responsabilisation de l'exploitant thermal afin de l'inciter à mettre en place des procédures intégrant les principes d'analyse des dangers et de maîtrise des points critiques pour la production et la distribution de l'eau minérale naturelle. Cette directive a été élargie à l'ensemble des produits dérivés (boues thermales) et soins thermaux.

Pour répondre à ces exigences, la collectivité a pris l'engagement de placer ses prestations de fourniture et de livraison de boues thermales dans une démarche de management de la qualité et de sécurité sanitaire.

Pour atteindre cet objectif, la Régie des Boues s'est appuyée sur le référentiel Aquacert HACCP thermalisme. L'ensemble des travaux menés autour de ce référentiel a débouché en 2011 à la certification « AQUACERT HACCP Thermalisme » du centre de production « TERDAX, le Pélouide de DAX ». Depuis 2011, l'établissement au plus haut qui puisse être accordé par un organisme certificateur.

Une telle démarche a pour but de renforcer le dispositif de surveillance et de maîtrise des risques sanitaires afin de garantir aux curistes la sécurité sanitaire des boues thermales qui leur seront appliquées.

### **Réclamations Clients**

En 2020, le service Client de la Régie des Eaux a enregistré une seule réclamation, liée à la DLU des sachets livrés, jugée trop proche de la date de livraison par l'établissement.

## **2.3 GESTION PATRIMONIALE**



En 2017 et 2018, la régie des boues a investi dans deux ensacheuses de conditionnement, des cuves de maturation, le renouvellement classique (bacs de livraison, véhicules), etc...

En 2020, l'usine a renouvelé les rayonnages internes (25 000 €HT), lancer une étude ergonomique pour améliorer le poste de livraison (11 400 €HT), et renouveler l'imprimante de conditionnement de la ligne 2 (7 000 €HT).

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210924-20210923-3-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

## 2.4 GESTION FINANCIERE

### 2.4.1 PRIX TERDAX

		2018	2019	2020	Ecart Annuel
<b>Coût du sachet de 10 kg</b>	€HT/Sachet	4,68	5,16	5,16	0 %
<b>Livraison</b>	€HT/Sachet	Inclues dans le prix du sachet			
<b>Reprise boues usagées</b>	€HT/Sachet				
<b>TVA (20%)</b>	€ / Sachet	0,94	1,03	1,03	0 %
<b>PRIX UNITAIRE Total TTC</b>	€ TTC/Sachet	<b>5,62</b>	<b>6,19</b>	<b>6,19</b>	0 %

Comme rappelé précédemment, des discussions engagées en 2018 avec les établissements thermaux ont abouti à l'abaissement de seuil correctif (-10%), compensé par l'augmentation du prix unitaire du sachet (+10%), observée en 2019. Pour rappel, l'objectif de cette mesure étant d'atténuer l'effet dominant du seuil correctif (>10% des recettes en 2017) sans impacter les recettes du service TERDAX.

En 2020, les tarifs sont maintenus, sans augmentation.

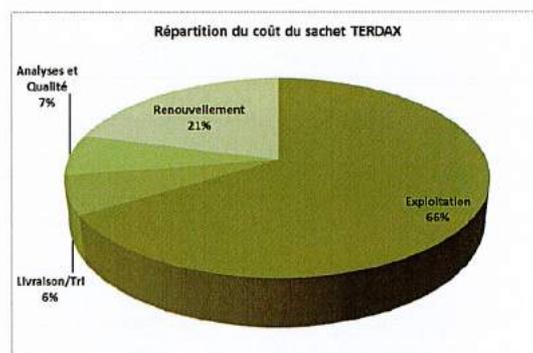


Ces mesures ont donc permis de diviser par quatre la part du terme correctif en moins d'un an.

En 2020, les données sur les fréquentations ne sont pas suffisamment précises pour appliquer une correction.

Le produit TERDAX est spécifique et son prix ne peut donc être comparé à d'autres produits thermaux. Son coût d'utilisation sur une cure représente moins de 4% de la base du remboursement Sécurité Sociale, ce qui permet d'avancer que ce produit reste compétitif et fiable.

Les deux tiers des recettes TERDAX sont consacrées à la production de boues thermales et au fonctionnement de l'usine.



## 2.4.2 BILAN FINANCIER

### PARAMÈTRES FINANCIERS

Les indicateurs financiers généraux sont donnés dans le tableau suivant pour l'activité Boues Thermales

2020	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2018
<b>Fonctionnement</b>	1 172 712.37 €	502 439.52 €	- 670 272.85 €
<b>Investissement</b>	222 830.70 €	303 472.83 €	80 642.13 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 395 543.07 €</b>	<b>805 912.35 €</b>	<b>- 589 630.72 €</b>

Les résultats de l'année 2020 en fonctionnement sont négatifs, ceci en lien avec la crise sanitaire COVID 19 et la fermeture des établissements thermaux.

Pour rappel, les excédents sont réinvestis de façon exclusive dans les activités du budget de boues thermales de la régie des eaux. Enfin, il est important de noter que la régie des boues doit pouvoir faire face :

- aux possibles évolutions réglementaires sur les boues thermales, dans le cadre des réflexions engagées par la Direction Générale de la Santé et pouvant amener à des exigences de production encore non définies,
- aux éventuels aléas de Santé Publique pouvant impacter la saison thermale et la production de boues thermales.
- au programme d'investissement et de renouvellement des équipements TERDAX : Serres, fermenteurs, traitement des eaux de rejet, couverture zone de stockage, camions de livraison, ...

### EXTINCTION DE LA DETTE

En 2020, le budget annexe de la boue thermale n'a pas été grevé par l'endettement.

### TAUX D'IMPAYÉS

Il s'agit du taux d'impayé au 31/12/2020 sur les factures émises au titre de l'année **2019**.

Le budget annexe de la boue est peu touché par les impayés, le taux étant de 0.40%, soit un montant de 11 944.62 €.